

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15. — Tél. : 306-51-00
Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 17 h.

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

COMPTE RENDU INTEGRAL — 33^e SEANCE

1^{re} Séance du Mardi 7 Novembre 1972.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1973 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 4759).

Budget annexe des postes et télécommunications.

MM. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les postes et télécommunications; Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les postes et télécommunications.

M. Germain, ministre des postes et télécommunications.

Discussion des crédits: MM. Rossi, Vernaudon, Henri Lucas, du Halgouët, Dumortier, le ministre, Barrot, Dardé, Halhout.

M. le ministre des postes et télécommunications.

Crédits inscrits aux articles 28 et 29. — Adoption.

Article 30. — Adoption.

Renvoi de la suite de la discussion.

2. — Ordre du jour (p. 4776).

PRESIDENCE DE M. FRANÇOIS LE DOUAREC,
vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

★ (1 f.)

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1973 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973 (n° 2582, 2585).

BUDGET ANNEXÉ DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le président. Nous abordons l'examen du budget annexe des postes et télécommunications, dont les crédits figurent aux articles 28 et 29.

La parole est à M. Ribes, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les postes et télécommunications.

M. Pierre Ribes, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget annexe des postes et télécommunications pour 1973, que la commission des finances m'a chargé, pour la troisième fois, de rapporter devant vous, fait l'objet, dans mon rapport écrit, d'une analyse détaillée, accompagnée de renseignements chiffrés très complets.

C'est pourquoi je vais en exposer devant vous les caractéristiques principales, considérées sous l'angle des vœux que l'Assemblée peut être amenée à émettre pour la bonne marche de cette entreprise dont le rôle et la mission sont essentiels pour l'économie du pays.

114

Si la partie « dépenses » peut être considérée comme assez satisfaisante, la partie « recettes » l'est beaucoup moins et l'équilibre entre les deux postes doit nous conduire à une réflexion plus élaborée sur la notion même de budget annexe d'une administration qui s'assimile, en fait — nous le rappelons constamment — à une entreprise industrielle et commerciale.

C'est donc un projet de budget assez satisfaisant pour les dépenses, moins satisfaisant pour les recettes.

En ce qui concerne les dépenses, je relève, au titre des mesures nouvelles, leur aspect positif, d'abord sur le plan du fonctionnement, ensuite sur le plan des opérations en capital.

Sur le plan du fonctionnement, il est à noter que les mesures prises en faveur du personnel ainsi que celles qui concernent les ajustements de crédits, de matériel et de fonctionnement constituent l'un des points appréciables de ce budget.

En effet, au-delà de la dotation provisionnelle pour majoration des rémunérations au cours de l'année 1973, ont été prévus un rajustement substantiel des indemnités et primes diverses, qui intéressent notamment les catégories du bas de l'échelle indiciaire, et aussi les moyens de financer l'application de la réforme du cadre B. Un état détaillé des indemnités et primes de toute nature, ainsi que leur coût budgétaire, figure en annexe de mon rapport écrit.

C'est donc, au total, près de 47 millions de francs qui sont prévus au titre des mesures indemnitaires proprement dites qui affectent les personnels de tous les services. A cette somme il faut ajouter les indemnités pour sujétions spéciales, pour travaux supplémentaires ou dépendant de la productivité ou des services rendus.

Lorsqu'on sait que le total des mesures nouvelles prévues à divers titres atteint près de 2.400.000 francs, on mesure l'effort important et justifié qui est consenti au profit des fonctionnaires de l'administration.

Toujours à propos des mesures intéressant le personnel, je précise qu'il sera créé, au total, 3.697 emplois nouveaux.

Compte tenu du transfert vers les autres branches de 450 emplois des services financiers — opération rendue possible par la mise en électronique des centres de chèques postaux — la direction générale des postes se verra affecter 3.554 emplois, et celle des télécommunications, 503.

Notons, au passage, que le reclassement des opératrices du téléphone manuel donne un volant de réserve appréciable, mais demeure un problème toujours délicat à résoudre.

Certes, les augmentations nettes d'effectifs ont été limitées au strict nécessaire. Mais il faut tenir compte de l'amélioration de la productivité pour apprécier à sa juste valeur cette augmentation nette.

Je souligne maintenant l'accroissement important des charges de fonctionnement et d'entretien, accroissement dû à un impérieux besoin d'ajustement des crédits d'achats de biens et services grevés en particulier par la hausse des prix, à l'alourdissement des frais financiers et à la corrélation étroite de certaines dépenses avec le développement des investissements, telles que l'entretien des immeubles, le fonctionnement du parc automobile d'exploitation et les charges du parc informatique.

Toujours à propos de ce chapitre consacré aux dépenses, je voudrais m'arrêter un instant sur les opérations en capital, c'est-à-dire sur les dépenses d'équipement des trois grandes fonctions de l'administration : postes, services financiers et télécommunications, en situant les crédits d'équipement dans le cadre du VI^e Plan.

En ce qui concerne les investissements des services postaux, je rappelle que le volume des autorisations de programme, exprimé dans le Plan en francs 1970, se monte au total à 2.800 millions de francs.

En 1971, leur montant s'est élevé à 308 millions de francs ; en 1972, à 450 millions de francs. Dans le projet de budget pour 1973, il est arrêté à 542 millions de francs, soit une augmentation de 20 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Je souligne au passage que ces crédits doivent permettre, notamment, le lancement d'opérations immobilières — cinquante bureaux de poste et neuf centres de tri — ainsi que l'équipement du centre de tri automatique d'Orléans, la modernisation du matériel de transport — achat de trente wagons-poste et allèges — l'acquisition de 1.800 voitures, à la fois pour doter les services nouveaux, pour continuer la motorisation de la distribution, pour renouveler le matériel et pour poursuivre la mécanisation du guichet.

Pour les trois premières années, les taux annuels de réalisation du VI^e Plan auront été de 10,6 p. 100 en 1971, de 14,9 p. 100 en 1972 et, selon les prévisions, de 17,2 p. 100 en 1973, soit, au total, 43 p. 100 environ.

Cela doit, je le pense, monsieur le ministre, vous inciter à demander pour la prochaine année — et je suis bien persuadé que telle est votre intention — un montant plus élevé du volume des autorisations de programme, pour rattraper le retard constaté, qui est déjà important.

En ce qui concerne les investissements des services financiers au cours du VI^e Plan, aucune enveloppe n'a été fixée, ce secteur ne relevant pas des fonctions programmées par le VI^e Plan. Ils sont, en effet, confondus avec ceux de la poste.

Mais l'évolution du montant des autorisations de programme ouvertes s'établit comme suit : il était, en 1971, de 90 millions de francs ; en 1972, de 150 millions de francs ; en 1973, il sera de 150 millions de francs, plus 10 millions à provenir du Fonds d'action conjoncturelle, soit 160 millions de francs.

Du début de 1971 à la fin de 1973, le nombre des centres de chèques postaux automatisés passera de 8 à 14, et le nombre de comptes gérés sur ordinateurs, de 24 p. 100 à plus de 50 p. 100, grâce à l'automatisation des centres de Clermont-Ferrand, La Source, Orléans, Rennes et Grenoble. En 1973, interviendront le lancement de l'automatisation des centres de Marseille et de Lille et l'acquisition déjà citée des ensembles électroniques destinés au centre de chèques postaux de Paris.

L'effort d'équipement très soutenu ainsi déployé doit permettre que la quasi-totalité des centres de chèques postaux soit, comme prévu, automatisée ou en cours d'automatisation avant la fin du VI^e Plan.

Pour ce qui est des télécommunications, l'enveloppe retenue pour les autorisations de programme du budget annexe proprement dit s'élève à 28,4 milliards de francs 1970. Les dotations correspondantes en 1971 et en 1972 ont été respectivement, en francs courants, de 3.620 millions et de 4.640 millions de francs.

Dans le projet qui vous est soumis, mesdames, messieurs, le total des autorisations de programme en matière de télécommunications s'élève à 5.560 millions de francs, ce qui représente, pour les trois années 1971, 1972 et 1973, une exécution à 45,8 p. 100 de l'enveloppe du VI^e Plan.

Je ferai là à peu près la même remarque, monsieur le ministre, que pour les services postaux. Certes, il faut ajouter à ces autorisations de programme budgétaire l'effort complémentaire des sociétés de financement.

Ainsi, pour 1973, il est attendu de l'ensemble des trois sociétés, Finextel, Codetel et Agritel, un engagement de commandes de 2.160 millions de francs, toutes taxes comprises, se répartissant de façon sensiblement égale entre les trois sociétés.

Je précise que, depuis quelques jours, une quatrième société, Créditel, a été créée et qu'elle envisage de parvenir à engager en 1973 un programme du même ordre que celui de chacune des trois premières.

Certes, les charges qui en résultent sont relativement élevées, mais personne ne voudra contester aujourd'hui la nécessité de compléter les ressources budgétaires par cet apport des sociétés de financement. En effet, grâce à elles, un progrès réel et un effort soutenu sont mis en œuvre depuis quelques années, dont les résultats concrets devraient bientôt apparaître.

Cette politique, je vous demande, monsieur le ministre, de la poursuivre inlassablement afin d'apporter rapidement une solution à la crise du téléphone, crise qui est très préjudiciable, nous le savons, aux actions engagées par le Gouvernement en matière d'industrialisation, de décentralisation et d'aménagement du territoire, ainsi qu'à la qualité de vie, du point de vue de la santé, de la protection civile et de la sécurité des particuliers.

C'est pourquoi, bien que l'administration des P. T. T. apparaisse comme le premier investisseur de France, cela n'est pas suffisant. Il faut donc accroître cet effort, et l'accroître rapidement. C'est une lourde responsabilité que vous avez, monsieur le ministre, mais je suis convaincu que vous l'assumerez avec efficacité.

Votre projet de budget — ai-je précisé — est assez satisfaisant sur le plan des dépenses de fonctionnement et des opérations en capital, mais il l'est beaucoup moins en ce qui concerne les recettes. C'est le point que je voudrais aborder maintenant devant vous.

Je passe sur les recettes attendues du fonctionnement des télécommunications, sur celles des services postaux, sauf à manifester, en ce qui concerne ces dernières, un sentiment d'inquiétude à propos de la distorsion qui se produit entre les prévisions et les encaissements effectifs. Il y a là, incontestablement, un problème. Sans parler de fuite de trafic, je souligne combien il me paraît important que le service postal retrouve la qualité qu'il avait auparavant, pour le plus grand profit des usagers.

En revanche, j'analyserai plus volontiers, une fois encore, certaines recettes prévues dans ce projet de budget.

Les premières concernent, bien entendu, les modalités de rémunération par le Trésor des avoirs aux chèques postaux, et les secondes sont relatives aux mesures prévues pour les teneurs de compte et qui avaient déjà fait l'objet d'une inscription dans le précédent projet de budget.

Le problème de la rémunération par le Trésor des avoirs aux chèques postaux est bien connu de cette Assemblée, et je ne ferai que rappeler le retrait, en 1970, d'un amendement que la commission des finances avait adopté. Ce retrait était

intervenu à la suite de l'engagement solennel pris par le Gouvernement de résorber au 1^{er} janvier 1974 le déficit des chèques postaux, et je me référerais à cet engagement, l'an dernier, à cette même tribune.

De plus, la commission des finances avait, sur ma proposition, fait adopter en séance publique, après une longue délibération, au cours de la discussion sur les grandes options du VI^e Plan, un amendement où il était confirmé que des mesures seraient prises, « tendant au rétablissement de l'équilibre des chèques postaux par une augmentation du rendement des fonds en dépôt et par une tarification dans le cadre des usagers de l'ensemble du système bancaire ». Le texte en figure dans le Plan. J'avais insisté sur la priorité absolue à accorder à la première catégorie — la rémunération des fonds des chèques postaux en dépôt — car je ne croyais pas à la seconde, à savoir la tarification des virements.

L'augmentation du rendement ne pouvait intervenir que grâce à l'élévation du taux de l'intérêt versé par le Trésor pour les sommes en dépôt appartenant à tous les titulaires de compte autres que les comptables publics. Le taux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1953 était, je le rappelle, de 1,50 p. 100.

À la suite de notre intervention en commission et à cette tribune, nous avons obtenu une mesure d'amélioration fixant la rémunération de l'accroissement des dépôts aux chèques postaux, mais seulement au-delà du niveau moyen atteint en 1971, non plus à 1,50 p. 100, mais au taux du marché monétaire, soit 4,60 p. 100 environ.

Les modalités techniques d'application de l'accord intervenu entre le ministre des l'économie et des finances et le ministre des P. T. T. doivent être bientôt arrêtées, ce qui, pour 1973, se traduirait de la façon suivante : avoir moyen journalier, 35.160 millions de francs, soit une augmentation annuelle moyenne de 8 p. 100 par rapport à 1971 ; taux retenus, 1,50 p. 100 pour la partie des fonds en dépôt correspondant à la moyenne journalière constatée en 1971, soit 30.133 millions de francs, et 4,62 p. 100 pour les sommes excédant le montant ci-dessus.

Au total, le taux moyen de rémunération de l'ensemble des fonds ne sera porté, par l'effet de cette mesure, que de 1,50 p. 100 à 1,94 p. 100, et, par effet cumulatif, à 3 p. 100 environ en 1976 seulement. Or le taux d'équilibre de fonctionnement du service se situe, en gros, à 4,50 p. 100, nous le savons ; nous assisterons donc, inéluctablement, en 1973, et au cours des années suivantes si la situation se maintient, à un accroissement du déficit existant, ce qui n'est pas admissible.

Certes, diverses mesures propres à améliorer la productivité — par l'automatisation des centies, notamment — et la qualité du service rendu aux usagers pourront permettre de réaliser des économies sur le plan du fonctionnement. Il n'en reste pas moins que la situation est très préoccupante et que nous avons le devoir de demander au nouveau ministre quels moyens il compte mettre en œuvre pour en changer radicalement la tendance, car il y va de l'avenir de l'entreprise P. T. T., donc de notre équipement national.

J'en arrive maintenant à la seconde catégorie de recettes inscrites cette année encore au titre des mesures nouvelles, et qui a récemment donné lieu à une campagne de presse, et cela bien à tort, car elle manquait d'informations, ce qui est étonnant : je veux parler de la taxation des virements postaux.

Peut-être vous souvenez-vous que, dans le projet de budget pour 1972, cette mesure avait déjà été inscrite — elle n'est donc pas nouvelle — et présentée comme devant répondre à l'amendement dont j'ai parlé il y a quelques instants et qui visait à assurer l'équilibre du service par une tarification dans le cadre des usages du service bancaire. Cela voulait dire, en bref, qu'une taxe serait perçue sur les chèques de virement simultanément par tous les établissements teneurs de comptes.

À ce titre, une recette de 230 millions de francs avait été prévue dans le budget de 1972 ; or, à ce jour, aucune disposition précise n'a été arrêtée. Je vous l'avais laissé entendre l'an dernier, au cours de la présentation de mon rapport, ce qui me contraignait à regretter la reconduction, dans le projet de budget pour 1973, de cette même recette, son montant passant, de plus, de 230 à 240 millions de francs pour tenir compte de l'évolution du trafic. Cette recette de 240 millions de francs devra donc être trouvée ailleurs.

Dans une récente déclaration — que vous avez confirmée il y a quelques heures — vous précisiez que la mise en application de la réforme prévue demeurerait subordonnée à une décision d'ordre général et qu'en aucun cas — vous avez été plus direct — l'administration des P. T. T. n'appliquerait seule cette mesure. C'est évident et c'est très important.

En effet, il n'est pas bon, d'une part, de laisser croire qu'une telle mesure interviendra, ce qui aurait les plus fâcheuses conséquences sur l'opinion, et, d'autres part, d'agir en sorte que le service des chèques postaux soit seul bénéficiaire — si j'ose

dire — de cette regrettable erreur. Le service des chèques postaux est indispensable à la vie économique, utile à la nation et son avenir doit être à tout prix sauvegardé.

Nous avons récemment appris, à la faveur d'un fait divers fâcheux, que l'administration des P. T. T. constituait, grâce notamment aux chèques postaux et à la caisse d'épargne, un réseau bancaire de première importance et que les services rendus à ce titre ne pouvaient l'être que par elle seule. Il convient donc que notre Assemblée se prononce résolument sur la nécessité de préserver l'avenir d'une telle institution et de garantir son équilibre par des moyens appropriés qui soient supportables par les usagers des diverses catégories sociales.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous garantir que le Gouvernement reste attaché à la survie du service des chèques postaux ? Si elle est de règle, la solidarité gouvernementale ne peut jouer à sens unique et toujours au détriment de votre ministère.

Je ne pourrais pas, enfin, en terminer avec ce chapitre consacré aux recettes sans évoquer la charge que supporte la poste au titre de l'acheminement et de la distribution de la presse.

Deux chiffres sont à rapprocher : le déficit d'exploitation de la branche postale s'élève à 643 millions de francs ; la charge supportée au titre de l'aide à la presse s'élève à plus de 700 millions.

Sans remettre en cause le principe même de cette aide, je répéterai inlassablement, monsieur le ministre, qu'il ne me paraît pas normal de faire subir à la poste une charge aussi importante. Or, au cours de la visite qu'il a effectuée le 30 octobre dernier à la station régionale de Clermont-Ferrand, M. le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et des services de l'information a déclaré que le Gouvernement avait l'intention, à l'occasion de la discussion budgétaire, d'accroître les aides de l'Etat à la presse écrite, notamment par l'intermédiaire des tarifs postaux.

Je veux espérer qu'il s'agit là de l'amorce d'une politique nouvelle réservant le fardeau de cette aide au budget des charges communes. En effet, l'accroissement du déficit de la poste, cumulé avec celui des chèques postaux, poserait le grave problème de l'équilibre du budget annexe, car le projet de budget soumis à notre approbation fait ressortir un déséquilibre important qui nous oblige à reconsidérer la notion même du budget annexe.

Les charges de fonctionnement pour l'ensemble du budget annexe s'accroissent, en effet, plus rapidement que les recettes à tarif constant. Ces charges, je viens de les analyser. Certaines sont incompressibles, telles les dépenses de personnel qui représentent une part importante du budget, telles les charges d'entretien qui sont chaque année la conséquence des investissements réalisés par les trois grandes branches de l'administration.

L'amélioration des conditions du travail est un impératif qu'il convient de mettre en œuvre de façon continue par la modernisation et la mécanisation, par conséquent, grâce aux investissements. Je sais, monsieur le ministre, que vous avez tenu à étudier ces problèmes dès votre arrivée au ministère et que vous avez constamment à l'esprit ce souci du contact avec les fonctionnaires et les organisations représentatives chargées de défendre leurs intérêts professionnels.

En même temps que les charges de fonctionnement, les indispensables dépenses d'investissement croissent considérablement. Certes, la disparité des besoins en ce domaine entre la poste et les services financiers, d'une part, et les télécommunications, d'autre part, est évidente et justifiée. Mais l'équipement postal doit se poursuivre sans relâche, que ce soit par la construction de nouveaux centres et bureaux ou par le renouvellement des immeubles existants dont certains, notamment dans les localités de faible importance, donnent un visage peu agréable de l'administration.

De même, l'automatisation des centres de chèques postaux, lorsqu'elle sera totale, devrait apporter un élément de solution à la crise latente de ce service sur laquelle je vous ai donné mon sentiment il y a quelques instants.

Quant aux télécommunications, le montant du volume des commandes qui seront faites en 1973 me paraît encourageant. Mais j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur la situation critique de la région parisienne. Que, grâce à vous, Paris et les départements de la couronne, outre la province — il ne s'agit pas là de réanimer le différend entre Paris et la province — retrouvent la qualité du service téléphonique indispensable tout à la fois au monde des affaires et aux usagers, bien patients, qui sont la plupart du temps isolés dans nos lointaines banlieues.

Ainsi, l'accroissement des charges de toute nature n'est pas compensé par celui des recettes, ce qui conduit inéluctablement à un besoin final de financement de 3.690 millions de francs contre 1.790 en 1972, sans remonter au-delà. Nous retrouvons toujours ce poste de recettes à déterminer, et toujours la

couverture par l'emprunt, dont les charges s'accroissent d'année en année et deviendront difficilement supportables car elles grevont a priori la préparation du budget des P.T.T.

Le problème se pose d'ailleurs en termes différents, selon qu'il s'agit de la branche postale ou de la branche des télécommunications.

En ce qui concerne la poste, le besoin de financement se chiffre à 1.082 millions de francs, y compris, à hauteur de 643 millions, la couverture du déficit d'exploitation de cette branche.

Les recettes à tarif constant augmenteront de 4,2 p. 100, ce qui correspond approximativement à l'accroissement normal du trafic. Or, ainsi que je l'ai souligné, les charges s'accroissent inéluctablement de 10 à 12 p. 100 par an. De ce fait, la poste devrait donc théoriquement être conduite à réviser périodiquement le prix de vente de ses services.

Dans le même temps, le compte d'exploitation se dégrade. En 1973, il sera déficitaire de 643 millions de francs, alors que le déficit n'était que de 12 millions en 1972 et qu'en 1971, année de la dernière majoration de tarifs, un excédent de 510 millions était apparu.

Qu'est-ce à dire ? Sans me faire l'avocat d'un ajustement automatique des tarifs postaux, je me dois de vous signaler combien une solution à ce problème sera difficile à trouver si les charges de la poste continuent d'être grevées par celles qu'elle supporte de manière indue.

Sans doute, vos négociations en ce domaine sont-elles délicates à mener avec le ministère de l'économie et des finances ; mais soyez assuré, monsieur le ministre, que nous dénoncerons inlassablement ces anomalies pour vous aider à surmonter les difficultés auxquelles vous vous trouvez confronté, comme vos prédécesseurs, et qui entravent la bonne marche de vos services.

En revanche, le problème se pose de façon radicalement différente pour les télécommunications.

En effet, la présentation par fonctions fait apparaître un besoin de financement de 1.576 millions de francs pour cette branche, sur un total de dépenses en capital de 6.551 millions. Toutes les charges de fonctionnement, y compris les amortissements, sont couvertes par les recettes d'exploitation. Un excédent apparaît même, qu'on peut évaluer à 24 p. 100 des recettes.

Le besoin de financement ne m'apparaît pas anormal : la rentabilité des investissements ne fait aucun doute. Il est donc parfaitement légitime d'envisager sa couverture par l'emprunt. C'est, dans ce cas, le prototype même d'une situation économiquement saine et financièrement viable pour une entreprise qui serait de la taille de la branche des télécommunications.

Or, un budget annexe, par définition, doit être équilibré. Nous craignons donc toujours les transferts de branche à branche à l'intérieur de ce budget — nous les avons connus autrefois, sans préciser davantage — car l'addition des transferts et des emprunts ne conduit pas à une situation saine.

En fait, la capacité d'emprunt de l'administration s'est accrue et diversifiée au cours des dernières années. Mais, monsieur le ministre, pourriez-vous nous donner quelques précisions sur les modalités des différents emprunts à réaliser au cours de 1973, précisions qui, compte tenu de l'inquiétude que je soulignais tout à l'heure, m'apparaissent indispensables pour éclairer l'Assemblée.

Cependant, pour promouvoir le développement des télécommunications, secteur vital pour notre économie, pour restaurer une qualité de service incontestée autrefois, il est impératif que vous obteniez les moyens d'une politique axée sur l'expansion et l'aménagement bien compris du territoire.

Ce projet de budget traduit dans ses grandes lignes la volonté gouvernementale d'y parvenir, mais seulement d'y parvenir.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, mes chers collègues, si la commission des finances a émis un vote favorable à l'adoption du budget annexe des P.T.T. pour 1973 et vous demandez de vous y rallier pour donner à cette grande entreprise le réseau des diverses communications que le pays appelle de ses vœux, c'est pour ne pas arrêter le train en marche, pour ne pas bloquer les efforts considérables entrepris par les P.T.T., ce qui, en fait, serait purement négatif. Mais ce n'est pas une adhésion totale, car trop d'engagements n'ont pas été tenus. Il faut que, désormais, d'une manière irrévocable, ne soient plus différés les moyens connus à mettre en œuvre pour que vous réussissiez dans votre entreprise, qui est aussi, monsieur le ministre, celle de notre pays. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Wagner, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les postes et télécommunications.

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, tous les Français s'intéressent aux P.T.T. et se préoccupent principalement des télécommunications. Tous les parlementaires aussi ; mais, en raison de leur petit nombre dans l'hémicycle ce matin, j'ai tendance à croire qu'ils ont lu dans le détail non seulement le

« bleu » de budget, mais également l'excellent rapport de mon ami M. Ribes, ainsi que celui que j'ai rédigé au nom de la commission de la production et des échanges. (Sourires.)

M. Ribes, au nom de la commission des finances, vient de formuler des réserves et exprimer certaines inquiétudes que je fais volontiers miennes car elles reflètent les soucis des membres de la commission de la production et des échanges.

Ces inquiétudes, monsieur le ministre, concernent aussi bien la poste que les services financiers et les télécommunications. Votre budget est, certes, en progression sur celui de 1972 et cette progression est sensible, comme chaque année d'ailleurs. Mais peut-on s'en réjouir et s'en satisfaire ? Certainement pas, et vous-mêmes en êtes conscient.

Comme vient de le rappeler M. Pierre Ribes, votre prédécesseur, sur l'insistance des rapporteurs, avait promis de rétablir l'équilibre des services financiers pour la fin de 1973. Pouvez-vous nous confirmer qu'il en sera ainsi et, surtout, nous préciser quelles mesures vous comptez prendre pour parvenir à cet équilibre ?

Les recettes en capital prévoient un financement à déterminer de 3.690 millions de francs. Mais aucun effort substantiel n'a été fait par rapport à l'an dernier en faveur de la rémunération des fonds des chèques postaux, alors même qu'une certaine progression avait été promise.

Notre appui unanime vous est acquis, monsieur le ministre, pour que vous obteniez satisfaction dans ces domaines. Mais nous vous demandons d'intervenir vivement auprès de M. le ministre de l'économie et des finances en demandant l'arbitrage de votre compagnon d'armes de 1942, si besoin est, avec le même acharnement dont vous faisiez preuve à cette époque, afin que ces problèmes soient totalement résolus dans le prochain budget. Nous donnons cette année encore un avis favorable à ce budget ; mais, l'an prochain — car vous serez à ce même banc, monsieur le ministre, quoi qu'en pensent, ou en disent certains — nous ne pourrions pas nous contenter de promesses.

En ce qui concerne la poste, je signale une faute de frappe à la page 5 de mon rapport écrit. Il convient de lire que « 13 p. 100 du courrier rapide n'est pas délivré dans les délais normaux ». A ce chapitre, pouvez-vous nous confirmer que le Cidex sera non pas imposé, mais installé seulement sur demande ou avec l'accord des intéressés ?

Faire supporter à votre budget quelque 800 millions de francs pour assurer l'acheminement de la presse est déplorable ; je le souligne à nouveau. Il n'est pas question, évidemment, de faire supporter cette charge à la presse elle-même qui est indispensable à l'information des Français. A ce sujet, monsieur le ministre, j'ai failli déposer un amendement tendant à introduire dans les articles concernant votre budget un article additionnel ainsi libellé :

« En vue de la couverture des charges spéciales résultant, pour le budget annexe des postes et télécommunications, de l'application de tarifs préférentiels pour le transport et la distribution des journaux et périodiques admis au bénéfice des dispositions des articles D. 18 et suivants, le budget général versera chaque année audit budget annexe une subvention de fonctionnement d'un montant égal à la différence entre le prix de revient de l'exploitation du transport et de la distribution de la presse et le produit desdits tarifs préférentiels. »

Cet amendement est assorti de l'exposé des motifs suivant, que je pourrai vous remettre, monsieur le ministre :

« Les tarifs préférentiels que la poste consent pour le transport et la distribution des journaux et périodiques « édités dans un but d'intérêt général pour l'instruction, l'éducation, l'information du public » — article D. 18 et suivants du code des postes et télécommunications — constituent une charge financière spéciale au budget annexe des P.T.T. qui nuit incontestablement à la réalisation de son équilibre.

« Cette charge spéciale, qualifiée de considérable par le rapporteur de la commission des finances pour les crédits des services du Premier ministre — information — dans son rapport sur le projet de loi de finances pour 1972, est actuellement estimée à 820 millions de francs par l'administration des P.T.T. pour l'année 1973.

« Elle contribue à porter à 3.690 millions de francs la ligne « Financement à déterminer » inscrite à l'état A, tableau des voies et moyens, annexé au projet de loi de finances en cours de discussion.

« L'article additionnel proposé, ainsi que les amendements aux articles 20 et 22 du projet de loi de finances pour 1973, ont pour objet de préciser ce financement à déterminer en le réduisant de 820 millions de francs pour le budget annexe des P.T.T. et en le transférant, pour un même montant, au budget général, charges communes.

« Il est en effet beaucoup plus conforme au but recherché par les pouvoirs publics, à savoir l'aide à la diffusion de « l'instruction, l'éducation et l'information du public », que cette aide soit prise en charge par le budget général plutôt que par un

budget annexe non spécifiquement destiné à rendre compte des aides de l'Etat mais créé au contraire pour se voir affecter les ressources correspondant à la vente de ses services.

« La détermination chaque année du montant réel de l'aide de l'Etat à la presse — souci déjà exprimé par la commission des finances dans ses rapports spéciaux sur l'information — et, à cette fin, l'inscription, au budget des charges communes, du montant d'une subvention compensatrice de la charge supportée spécialement par le budget annexe des P. T. T. serait de nature à assurer le contrôle des dépenses publiques, ce qui justifierait la recevabilité de l'article additionnel et des amendements annexés au regard de l'article 42 de l'ordonnance du 2 janvier 1959. »

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de bien approfondir la question car si je peux craindre, cette année, à ce point du débat, de voir opposer l'article 40 de la Constitution à cet article additionnel et à ces amendements, je vous assure que je n'aurai aucune peine à les faire adopter par la commission l'an prochain.

Enfin — dernière observation relative à la poste — dans un domaine tout différent, pourriez-vous nous dire, où en est « l'affaire » des boules de Moulins ?

Pour ce qui est des télécommunications, je n'insisterai pas sur l'utilisation du télex qui est en bonne voie ; mais veillez à ne pas vous laisser déborder.

Quelques problèmes, relativement mineurs, méritent cependant votre attention, monsieur le ministre. Donnez aux maires ruraux une priorité pour l'obtention du téléphone ...

M. Bertrand Denis. Oui, certainement !

M. Robert Wagner, rapporteur pour avis. ... même si leurs communes ne figurent pas sur la liste exhaustive. Vous avez été maire d'une commune de banlieue et vous savez que la solution de tous les problèmes passe, sinon par la mairie, du moins par le domicile du maire. Dites à vos services qu'ils doivent considérer la demande d'un maire comme celle d'un véritable service public.

Pour la pose en campagne des lignes longues sur les supports E.D.F., faites livrer aux équipes des matériels plus faciles à utiliser dont les différents modèles s'adapteront mieux aux pylônes. Cela ne coûtera rien, mais permettra aux agents des lignes de gagner un temps précieux. Enfin, toujours à ce sujet, pouvez-vous nous préciser où en est la convention avec le Crédit agricole ?

Pour le téléphone en général — je ne vous apprendrai rien, monsieur le ministre — les Français, qu'ils soient abonnés ou en attente d'une ligne, sont tous mécontents. L'importance de la construction des centres de transit leur échappe. Voulez-vous, s'il vous plaît, nous préciser où en est la construction de ces centres, quelle incidence ils auront sur l'écoulement du trafic et dans quelle mesure ils permettront aux Français d'utiliser normalement le téléphone, comme on le fait dans d'autres pays ?

Les précédents ministres des P. T. T. ont, comme vous-même, obtenu chaque année une augmentation de leur budget. Mais cette augmentation de crédits était destinée à rattraper un certain retard et était, de plus, hypothéquée par l'augmentation des prix des matériels, de la main-d'œuvre, etc.

L'effort était certes louable, et nous l'avons apprécié. Les plus hautes instances de l'Etat ont affirmé que, pour favoriser la décentralisation et pour aider au développement économique, les télécommunications devaient constituer la priorité des priorités. Or, je le répète, vous essayez de rattraper des retards, mais vous ne programmez pas vos opérations et vos investissements pour répondre rapidement aux réels besoins des années 1975 à 1980. C'est pourtant là le but que vous devez vous assigner, car c'est ainsi seulement que vous parviendrez, en 1980, à être pour une fois en avance.

Nous avons approuvé les projets Finextel et autres du même genre. Mais, monsieur le ministre, ce n'est pas suffisant. Nous attendons que vous nous fixiez un programme précis — sans doute pas aujourd'hui, mais dans un avenir très prochain — sous la forme d'un plan quinquennal ou d'une loi de programme, peu importe, pour permettre à la France de jouer dans les télécommunications un rôle d'avant-garde. Car, dans ce domaine aussi, nous voulons que la France ait une place de choix dans le concert des nations. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications.

M. Hubert Germain, ministre des postes et télécommunications. Mesdames, messieurs, il m'appartient de vous présenter, au nom du Gouvernement, le projet de budget des postes et télécommunications pour 1973.

Vos rapporteurs n'ont, à vrai dire, facilité la tâche en faisant une analyse détaillée, précise et claire de ses éléments les plus importants. Je les en remercie vivement.

Je ne leur suis pas moins reconnaissant d'avoir ouvert, avec beaucoup de franchise, le débat sur certains points que je consi-

dère moi-même comme fondamentaux et sur lesquels j'ai l'intention de vous apporter tous les éclaircissements et, je l'espère, les apaisements nécessaires.

Je souhaite cependant, avant d'entamer avec vous cette discussion, rendre hommage à l'action de mes prédécesseurs et de M. Robert Galley en particulier. Nous devons, en effet, aux efforts déployés au cours de ces dernières années, et celles que soient les critiques que l'on puisse porter, d'aborder 1973 avec des objectifs précis, dont la priorité a été reconnue, et également avec des structures administratives et financières renouvelées et modernisées.

Notre tâche n'en est pas pour autant facile. Du moins avons-nous les moyens de l'affronter. Je me devais de replacer dans cette perspective le projet soumis à vos délibérations.

Vos rapporteurs, M. Pierre Ribes et M. Robert Wagner, ont rappelé que le ministère des P. T. T. est le premier investisseur de France. C'est vrai. Son entreprise est également, par son chiffre d'affaires, la première de France.

Mon propos est d'abord de vous montrer que nous avons, dans ce projet de budget pour 1973, tenté de faire face à toutes les exigences d'une telle responsabilité.

Avant d'exposer plus en détail les mesures que nous souhaitons prendre, j'appelle votre attention sur la volonté gouvernementale de développement, de progrès et de modernisation qui caractérise le projet de budget. Les masses de recettes et de dépenses de ce budget sont, de toutes celles qui atteignent une certaine importance, celles qui augmentent le plus vite en valeur relative. C'est vrai à la fois des dépenses de fonctionnement, dont la progression est supérieure d'un point à celle du budget général, et surtout des crédits consacrés à l'équipement. En particulier, les autorisations de programme du budget proprement dit augmentent de 1972 à 1973 de plus de 19,50 p. 100 contre moins de 18 p. 100 pour l'ensemble de la loi de finances. Les autorisations d'engagement des seules télécommunications croissent, si l'on tient compte aussi des émissions dans le public non reprises au budget, de 27 p. 100 et même davantage, comme nous le verrons plus loin.

Comment se traduit, dans le détail, la volonté de modernisation dont je parlais tout à l'heure ?

Pour la poste, 1973 sera l'année du démarrage du plan de mécanisation du tri. Je suis en effet convaincu que là résident les plus grandes chances de progrès.

Deux conditions essentielles à la mise en œuvre de la mécanisation viennent d'être remplies cette année avec la normalisation du courrier et, surtout, avec le lancement du code postal.

Celui-ci a, dans l'ensemble, été bien accueilli par le public. Le nombre de lettres correctement codées est encore relativement faible puisque, suivant les sondages que j'ai fait effectuer depuis cet été, il est d'environ 36 p. 100. Cela est d'ailleurs tout à fait normal dans la phase actuelle où le public s'initie à de nouvelles méthodes. Il y a tout lieu de penser que le pourcentage de lettres codées augmentera progressivement, à mesure que les expéditeurs auront fait connaître leur numéro de code à leurs correspondants.

J'ai donc fait étudier un plan portant sur l'ensemble des services de tri du courrier. En l'état actuel des études, le programme prévoit l'automatisation de 57 centres, dont 41 en province et 16 dans la région parisienne.

Les études effectuées ont montré qu'il faut équiper en priorité les centres de tri qui échantillent entre eux les flux de courrier les plus importants. Le plan de mécanisation prévoit donc que l'automatisation des centres se fera par groupements géographiques. La réalisation de ce programme sera nécessairement progressive et se poursuivra au cours du VII^e Plan.

Il serait donc prématuré de préciser, dès maintenant, le détail des opérations et du calendrier prévus. Je puis toutefois vous indiquer que le premier réseau automatisé concernera l'Ouest de la France, avec l'équipement notamment des centres de Paris-Montparnasse, Rennes et Nantes. Le centre de Montparnasse sera installé, je le précise, dès l'année prochaine.

La mécanisation du tri ne résume pas, cependant, la modernisation de la poste. Celle-ci se traduit aussi dans un ensemble de mesures cohérentes et rendues possibles par une enveloppe d'autorisations de programme supérieure de 20 p. 100 à celle de 1972. Elles permettront d'abord de moderniser et de compléter les moyens de transport ferroviaires et routiers.

En ce qui concerne l'aéropostale, je pense aboutir très rapidement à un accord avec le ministre d'Etat chargé de la défense nationale, qui mettra à notre disposition, au début de l'année prochaine, à partir du 1^{er} janvier vraisemblablement, par un système de location, quatre avions Transall — appareils de transport de l'armée de l'air — destinés à remplacer nos six DC 4 trop anciens maintenant.

Bien entendu, notre programme d'investissement prévoit également la construction de bureaux de poste. J'y reviendrai d'ailleurs tout à l'heure.

Dans le domaine des services financiers aussi, nous avons voulu avoir un comportement d'investisseurs et de gestionnaires modernes. Là encore, l'année 1973 constituera une étape décisive.

Nous disposons en effet de dix-neuf centres de chèques. Un seul d'entre eux, celui d'Ajaccio qui ne couvre qu'un seul département et ne comporte qu'un nombre relativement faible de comptes, n'est pas justiciable pour le moment d'un équipement électronique. Quatorze sont déjà automatisés mais ce sont les moins importants et ils ne gèrent que 45 p. 100 des comptes.

Il reste donc, au 1^{er} janvier 1973, à aborder une seconde étape, la plus significative, celle de l'automatisation des centres de Paris, Lyon, Marseille et Lille.

Pour franchir cette étape, il a fallu multiplier presque par deux, par rapport à 1972, le volume des commandes de matériel électronique. Les réalisations vont se succéder rapidement puisque la mise en service progressive de Marseille débutera en octobre 1973, celle de Paris et de Lille dans les premiers mois de 1974, celle de Lyon à la fin de la même année.

Des opérations aussi massives vont avoir une incidence capitale sur le fonctionnement des services. Nous en attendons des économies de gestion fort importantes portant sur les dépenses de personnel. Les opérations déjà engagées me permettent d'envisager, pour la première fois, en 1973, une réduction des effectifs des services financiers et le transfert d'un peu plus de cinq cents emplois vers les autres activités de la poste.

J'en viens maintenant aux télécommunications, qui constituent, bien entendu, du point de vue de l'effort d'équipement, notre souci majeur. Ici encore, le projet que je vous présente me paraît devoir entraîner votre adhésion.

Les crédits budgétaires consacrés à l'équipement atteignent un montant inégalé, je tiens à le souligner : les autorisations de programme — 5.560 millions de francs — augmentent de 20 p. 100 par rapport à 1972. Les crédits de paiement, d'un montant à peu près égal — 5.104 millions — augmentent, eux, de 22 p. 100.

Mais, vous le savez, une contribution importante du public à l'effort d'équipement des télécommunications est recherchée depuis 1970 à travers les sociétés de financement qui mettent des équipements à la disposition de l'administration sous la forme du crédit-hail.

Cette année, la formule a connu un remarquable développement puisque deux nouvelles sociétés, Agritel et Créditel, sont nées. Leur création a déjà porté ses fruits dès 1972, car le budget d'équipement y a été supérieur de 12 p. 100 à ce qui était prévu au moment de la discussion budgétaire de l'an dernier, pour s'établir à un niveau supérieur de 34 p. 100 à celui de 1971.

Le projet d'investissement total pour 1973, arrêté au mois de septembre dernier, un peu avant que j'agrée la société Créditel, permettait d'escompter un total de commandes de l'administration et des trois premières sociétés de financement de 7.720 millions de francs, soit 27 p. 100 de plus que dans le programme 1972 tel qu'il était prévu l'an dernier à la même époque. En réalité, j'ai demandé à Créditel d'intervenir pour un volume d'opérations comparable à celui qui était retenu pour chacune des trois autres sociétés. Nous pouvons donc d'ores et déjà prévoir une progression nettement supérieure.

Ces crédits en forte progression vont nous permettre une accélération importante de notre effort d'équipement et de modernisation. Le budget de 1973 devrait nous permettre en particulier un accroissement de 28 p. 100 des commandes à passer pour les équipements de transmission, de 15 p. 100 pour les câbles coaxiaux, de 30 p. 100 pour les faisceaux hertziens.

D'autre part, 400.000 équipements nouveaux seront commandés en vue de l'automatisation du réseau et 100.000 au titre du remplacement d'autocommutateurs hors d'âge. Enfin, 900.000 équipements seront commandés pour raccorder de nouveaux abonnés dans les zones déjà automatisées.

Pour en terminer avec ce premier volet de mon exposé, relatif à la volonté de progrès et de modernisation que traduit le projet de budget pour 1973, je voudrais ajouter ceci :

Certes, l'effort d'équipement est primordial. C'est lui qui commande tout l'avenir de la poste et des télécommunications. Cependant, notre projet comporte aussi, à concurrence de plus de 18 milliards, des dépenses de fonctionnement en progression de 14 p. 100 sur 1972. Je parlerai tout à l'heure des plus importantes d'entre elles, celles de personnel. Mais je veux dès maintenant souligner que nous vous demandons seulement ici de nous donner les moyens de notre politique. La plus grande partie de ces dépenses accompagnent en effet nécessairement les dépenses d'investissement et sont absolument nécessaires à l'activité des services.

Il me paraît également important de vous signaler la poursuite des réformes de structure destinées à donner à l'effort financier toute son efficacité. Je viens en particulier de créer,

à la direction générale des télécommunications, un service de l'exploitation technique et du trafic chargé de définir la politique et l'organisation des télécommunications dans ce domaine et d'en contrôler l'application.

Pour les services extérieurs des télécommunications, une vaste réforme entraîne un remodelage progressif et complet des structures à l'intérieur du cadre régional. J'ai décidé son extension à l'ensemble du territoire métropolitain.

En outre, les techniques de préparation du budget nous permettent de déboucher progressivement sur de véritables budgets de programme, monsieur le rapporteur pour avis.

Enfin, la poste comme les télécommunications disposent maintenant d'une comptabilité de gestion élaborée qui permet une analyse très exacte du coût et du rendement des opérations.

J'ai voulu jusqu'à présent vous montrer l'ampleur de l'effort. Mais progresser n'est pas notre seule ambition. Nous avons aussi et peut-être avant tout le souci de mettre l'outil dont nous disposons, dans les meilleures conditions, au service du public.

Je veux montrer maintenant quelle est la nature des choix que nous avons été amenés à faire dans ce domaine et vous en expliquer les raisons.

Le téléphone, ici encore, retiendra principalement notre attention, puisque c'est dans ce domaine que l'insuffisance actuelle est la plus manifeste.

À l'étranger, le niveau de diffusion de la téléphonie est très supérieur à celui que nous connaissons en France, grâce à une prise de conscience plus précoce du « phénomène du siècle » que représente ce moyen de communication.

Citons quelques chiffres : en Italie, en Grande-Bretagne, en Allemagne, pour des populations respectives de 54, 56 et 61 millions d'habitants, il y avait aux premiers mois de cette année 7 millions, 10 millions et 9 millions d'abonnés. En France, pour 51 millions d'habitants, le nombre d'abonnés n'était que de 4.500.000.

Il n'est pas sans intérêt de noter du reste que si la France occupe une place modeste en matière de densité téléphonique, elle s'y trouvait déjà au lendemain de la première guerre mondiale et à la veille de la seconde.

Mais, dans toutes les nations modernes, la demande est supérieure à l'offre. Cette réalité, peu connue semble-t-il chez nous, confirme l'étendue du marché potentiel. Elle illustre l'explosion actuelle de la demande, universelle, mais particulièrement sensible en France et dont il faut, malgré tout, se réjouir car elle est un signe de l'élévation générale du niveau de vie et de la santé économique de notre pays.

L'hypothèse la plus plausible est qu'il n'existe pas de différence fondamentale, au niveau des besoins en télécommunications ressentis, entre la France et nos proches voisins. Je suis, dès lors, conduit à penser — et votre réflexion rejoindra sans doute la mienne — qu'il serait illusoire d'espérer rattraper notre retard, sous tous ses aspects, en deux ou trois ans.

Dès lors, une conclusion s'impose : il ne suffit pas d'accélérer le rythme actuel de l'équipement, il faut aussi ordonner nos efforts pour viser d'abord l'essentiel. J'ai été ainsi conduit, dès mon arrivée à la tête de mon département ministériel, à définir des priorités qui marquent une politique volontariste et traduisent des choix difficiles et courageux sur lesquels je souhaite m'expliquer complètement.

Le premier de ces choix a visé à satisfaire en priorité notre clientèle présente : il concerne donc l'action menée pour améliorer la qualité du service.

Trois directions principales ont été retenues : l'amélioration des conditions d'écoulement du trafic, la modernisation du réseau et le renouvellement des installations vétustes.

S'agissant de l'écoulement du trafic, nous travaillons d'abord à compléter le réseau.

Au cœur de celui-ci nous trouvons les artères téléphoniques interurbaines, les « autoroutes du téléphone » en quelque sorte, complétées par les centres de transit qui en sont les « échangeurs ». Il nous faut en multiplier le nombre. Celui des circuits interurbains croîtra de 26 p. 100 en 1973 et celui des équipements de circuits automatiques de 33 p. 100.

Au niveau des centraux permettant la desserte des abonnés, nous procédons d'abord, surtout si le central est relativement récent, à l'extension des organes communs assurant l'écoulement du trafic. Pour les installations plus anciennes, la solution est recherchée dans le transfert de certains abonnés vers des centraux nouvellement mis en service. Enfin et surtout, nous mettons en place des équipements spéciaux pour y raccorder les lignes de nos gros clients. A cet égard, je rappellerai que s'il en existait 55.000 au 1^{er} janvier dernier, 35.000 seront mis en service en 1972 et 45.000 en 1973 !

Deuxième volet de l'effort visant à améliorer la qualité du service, le passage en automatique des réseaux encore desservis en manuel : le pourcentage des abonnés disposant de l'automatique, qui était de 81,6 p. 100 au début de 1972, avoisinera

86 p. 100 à la fin de cette année. Compte tenu des programmes engagés et du budget qui vous est proposé, ces taux devraient passer à 90 p. 100 fin 1973 et à 94 p. 100 fin 1974.

Dernier point enfin concernant la qualité de l'écoulement du trafic: le remplacement des équipements anciens. Cela concerne plus particulièrement les vieux centraux téléphoniques dont certains datent de l'avant-guerre et dont le renouvellement nécessite des dépenses importantes.

La situation du réseau de télécommunications de Paris pèse, pour la qualité du service téléphonique en France, d'un poids tout à fait exceptionnel, comme les rapporteurs l'ont tous deux souligné. Plus d'un quart des abonnés français y sont raccordés; les communications interurbaines à destination et au départ de la région parisienne — soit 60 p. 100 du total national — transitent pour la plupart dans des centraux de la capitale. Ainsi que je l'avais annoncé lors de la pose de la première pierre du central Masséna, au mois de septembre, j'ai décidé de faire porter un effort supplémentaire considérable sur l'ancien département de la Seine. Les dépenses qui y seront engagées doivent augmenter de 40 p. 100 de 1972 à 1973. Pour l'ensemble de la région parisienne les investissements croîtront même de 45 p. 100 l'année prochaine. L'automatisation de cette zone sera achevée en 1974, soit trois ans avant l'ensemble de la France. Les divers programmes d'action prévus seront renforcés, spécialement celui du renouvellement des centraux anciens, et je mettrai en œuvre une politique d'acquisition de terrains, indispensable à un déroulement harmonieux des programmes.

Ce n'est donc qu'en seconde priorité, si j'ose dire, que nous pouvons nous attaquer au problème de l'élargissement de notre clientèle. Que cela soit bien compris comme une nécessité impérative, comme la conséquence d'un choix difficile. Nous voyons, en effet, sans gaieté de cœur notre liste de demandés en instance s'élever maintenant à plus de 750.000. Nous n'avons pas pour autant négligé ce domaine, puisque le nombre des raccordements nouveaux a pratiquement doublé de 1968 à 1972 en passant de 300.000 à 560.000. En 1973, nous prévoyons de raccorder près de 700.000 abonnés. Nous sommes donc loin de rester inactifs dans ce domaine.

Ces priorités — j'y insiste — et notamment la première, laquelle consiste à regrouper les différents volets d'une action qui tend à améliorer la qualité du service, sont indiscutablement justifiées tant sur le plan du service qu'attend le public que sur ceux de la technique et de l'économie. Notre action — je le souligne — est en outre cohérente.

La poste aussi, bien qu'il s'agisse d'une activité plus traditionnelle, doit faire face aux mutations de notre société. Le transfert d'une partie de la population des campagnes vers les villes et la croissance rapide de ces dernières lui posent des problèmes nouveaux et difficiles.

Dans les villes, le but recherché sera, pour l'essentiel, de multiplier les guichets, que ces points de vente soient ouverts dans les bureaux distributeurs ou dans les établissements succursales. Les bureaux vétustes ou exigus seront modernisés et agrandis.

Dans le même esprit, je souhaite que la poste cherche, à partir de 1973, à concilier davantage les impératifs de service public avec l'évolution des modes de vie. Un tel résultat sera recherché dans les assouplissements apportés à une réglementation quelquefois trop stricte, dans l'aménagement des prestations existantes, dans l'ouverture de services nouveaux.

La distribution postale bénéficiera, elle aussi, de cet esprit de renouveau. En ville, elle doit trouver des formules adaptées aux nouvelles méthodes d'urbanisation.

Dans les zones rurales, l'évolution restera marquée par l'utilisation de l'automobile pour la distribution du courrier. A la fin de 1972, 15.000 tournées rurales seront motorisées et la création de 1.600 nouveaux circuits est prévue en 1973. Cette évolution impose, bien entendu, de repenser la desserte postale des zones rurales, par la création de « centres de distribution motorisée », dont 2.850 — je le rappelle — seront en service à la fin de cette année. Cette politique de motorisation sera sans doute poursuivie, mais avec la volonté de maintenir, dans les petites localités, une présence de la poste qui réponde aux besoins des populations.

M. Bertrand Denis. Bien !

M. le ministre des postes et télécommunications. Enfin, nos services financiers, afin de s'adapter aux désirs de leur clientèle, poursuivront l'effort qu'ils ont déjà entrepris pour perdre le visage un peu sévère de l'administration et prendre celui, plus souriant, d'une activité de service. Je désire, en effet, les voir offrir des prestations nouvelles à la clientèle et, d'une manière plus générale, entrer résolument dans le jeu d'une concurrence loyale et dynamique avec les autres teneurs de comptes.

L'utilisation d'un « titre universel de paiement », à la fois mandat de versement et ordre de virement de compte à compte,

va trouver son plein développement en 1973, après le succès rencontré par le mandat optique depuis 1970 et l'expérimentation fructueuse du titre universel de paiement en 1972.

Les services financiers pourront aussi multiplier le nombre des ordres de prélèvement ou de paiement reçus directement sur bandes magnétiques des entreprises utilisatrices d'ensembles électroniques de gestion.

Par ailleurs, certains assouplissements seront apportés aux rigueurs d'une réglementation sans doute appliquée jusqu'à présent avec une trop grande sévérité. Les chèques postaux évitent déjà de sanctionner les découverts limités. Des mesures un peu plus larges et plus personnalisées seront envisagées pour les titulaires qui, d'ordinaire, utilisent normalement leurs comptes.

Enfin, les chèques postaux mettront en service des distributeurs automatiques de billets de banque et permettront ainsi les retraits de fonds aux heures de fermeture des guichets postaux.

Je veux maintenant, mesdames, messieurs, appeler votre attention sur ce qui concerne, dans le projet de budget, le personnel des P. T. T. En la matière, nous avons voulu définir une politique de l'emploi, une politique de la formation professionnelle et aussi une politique des rémunérations.

En ce qui concerne d'abord la politique de l'emploi, nous proposons de créer 3.607 emplois nouveaux. Cette augmentation est relativement limitée, parce qu'elle recouvre d'importants remaniements issus des possibilités offertes par la mécanisation et l'automatisation. Sans entrer dans des détails excessifs, qui m'obligeraient presque à examiner la situation de chaque corps, je peux vous indiquer que la poste, qui est et qui restera une importante entreprise de personnel, se verra affecter l'essentiel des emplois nouveaux, soit 3.554. L'automatisation entraîne des modifications d'emplois. Celles-ci sont opérées avec le maximum de soin de façon qu'elles se réalisent dans les meilleures conditions possibles pour le personnel.

Des dispositions ont été adoptées, afin de limiter au strict minimum les changements de résidence, tant en nombre qu'en distance, et de compenser les conséquences pécuniaires de ces déplacements lorsqu'ils s'avèrent inévitables. Ainsi, en ce qui concerne l'automatisation du téléphone, sur les 11.700 suppressions d'emploi prévues d'ici à 1977, 6.770 agents, soit 58 p. 100, ont déjà été reclassés. Ces résultats, encourageants, ne nous autorisent cependant pas à relâcher notre effort. Le reclassement des opératrices demeurera au centre de nos préoccupations en matière de personnel, d'autant que le moment présent est le plus difficile à passer.

S'agissant des centres de chèques postaux, la mise en exploitation électronique n'a pas posé de problèmes difficiles de reclassement. Lorsque ces problèmes se présenteront, ils seront examinés et résolus dans le même esprit que les dispositions déjà prises ou qui le seront pour les opératrices du téléphone.

Le budget de 1973, tel qu'il vous est présenté, mesdames, messieurs, permet par ailleurs d'offrir aux jeunes à la recherche d'un premier emploi 16.000 postes à des niveaux très divers, allant du certificat d'études primaires aux diplômes de l'enseignement supérieur. La promotion féminine n'est pas négligée. Certains concours ne seront plus réservés aux hommes. Des femmes seront désormais techniciens des télécommunications et inspecteurs des services techniques.

Une politique de la formation professionnelle est non moins nécessaire. Elle n'a pas pour seul but de donner à l'administration les agents qualifiés dont elle a besoin. Elle tend aussi et surtout à permettre une promotion sociale aussi large que possible.

Les crédits prévus pour 1973 sont particulièrement importants dans ce domaine. Ils sont en nette progression par rapport à l'année 1972. Tant pour la poste que pour les télécommunications, les crédits de fonctionnement devraient augmenter de 14 p. 100, soit une masse totale de 31 millions de francs, à laquelle il convient d'ajouter un crédit d'équipement de quelque 25 millions.

Au niveau des emplois, je puis vous annoncer que 1.100 emplois seront attachés à cette action de formation en 1973, contre 891 en 1972, soit une augmentation de 23 p. 100.

Nous poursuivons enfin une politique des rémunérations. Sur le plan des mesures catégorielles, je signalerai simplement la mise en place du grade d'agent d'administration principal, qui entraîne la transformation de 2.463 emplois et dont le coût total est de 3.200.000 francs. Le budget comporte plusieurs mesures indemnitaires. J'appelle votre attention sur la revalorisation de la prime de résultat d'exploitation; cette prime qui est l'une des plus importantes, puisqu'elle concerne pratiquement l'ensemble du personnel, et qui n'est pas hiérarchisée, passe de 920 francs à 1.000 F. Quant à la prime de risque et de sujétion, qui est payée à 104.000 agents, elle passe de 620 à 925 francs. Le coût de ces deux mesures est évalué à 44 millions de francs.

Nous nous proposons également, en dehors de ces trois préoccupations principales, d'accroître le nombre des foyers destinés

aux jeunes, de multiplier les prises de participations dans les sociétés H.L.M. et d'augmenter les subventions allouées aux sociétés de personnel, qui progressent de 18 p. 100 par rapport à celles de l'année dernière. L'ensemble de ce poste représente — il faut le souligner — 148 millions de francs.

Enfin, j'ai porté une attention toute particulière aux conditions de travail. Un crédit de 10 millions de francs est inscrit au budget pour la première fois, afin de rendre plus agréables les locaux où travaillent nos agents. Il s'agit là d'un démarrage, nous poursuivrons cet effort au cours des prochaines années.

L'attention ainsi apportée aux problèmes de personnel m'apparaît — point n'est besoin de le dire — comme un devoir de réciprocité. Je tiens à rendre hommage à la compétence, au dévouement, à l'esprit de progrès qui animent nos agents et sans lesquels rien ne pourrait se faire.

J'en viens maintenant aux deux préoccupations sur lesquelles les rapporteurs se sont le plus longuement attardés.

Les rapporteurs m'ont tout d'abord demandé si l'engagement pris par mon prédécesseur — il y a tout juste deux ans — de résorber, au plus tard le 31 décembre 1973, le déficit des chèques postaux, pourrait être tenu. Toujours dans ce domaine, ils m'ont demandé des précisions sur la recette de 240 millions de francs inscrite au projet de budget au titre de la taxation des virements.

Je suis très heureux qu'ils m'aient ainsi donné l'occasion de faire le point sur cette importante question. L'engagement pris par mon prédécesseur l'avait été en pleine connaissance des données de ce problème, ce qui a permis au ministère des P.T.T. de mettre aussitôt en place toutes les mesures technique ou financières qui étaient de sa compétence pour parvenir au résultat recherché.

J'ai déjà fait longuement état auprès de vous des mesures tendant à diminuer les coûts de gestion des chèques postaux grâce à l'automatisation des centres. Je n'y reviens donc pas.

Il fallait aussi dégager des augmentations de recettes. Cela a été obtenu d'abord, en 1970 et 1971, par des majorations importantes du tarif des taxes des opérations payantes n'ayant pas leur équivalent dans le système bancaire. En la matière, il a été fait tout ce qu'il était possible de faire et il ne saurait être question d'y revenir.

Ces mesures devaient être complétées par la taxation des virements. Il s'agit ici d'opérations réalisées dans des conditions tout à fait semblables par le système bancaire et par les chèques postaux. Cette taxation ne pouvait donc s'appliquer qu'à l'ensemble des teneurs de comptes, sous peine de voir la clientèle des chèques postaux s'effondrer.

Sur ce point, je rappelle d'abord que le problème n'est pas nouveau. La révision des usages de l'ensemble du système bancaire a été préconisée par le VI^e Plan et une recette était déjà prévue à ce titre au budget des P.T.T. pour 1972 comme MM. les rapporteurs l'ont souligné. Nous avons maintenu cette recette pour 1973, parce que nous restons convaincus de l'opportunité des mesures préconisées par le VI^e Plan. Les exemples nombreux de pays étrangers où cette taxation existe viennent à l'appui de notre thèse.

Cependant, je répète avec force que, pour des raisons évidentes de concurrence, il serait inimaginable d'appliquer cette mesure aux seuls chèques postaux. Nous n'avons pas le goût du suicide !

Le troisième volet de cette politique est l'augmentation du taux de rendement des fonds en dépôt mis à la disposition du Trésor, mesure préconisée elle aussi par le VI^e Plan. MM. les rapporteurs ont décrit les modalités retenues par accord entre les départements ministériels intéressés. Ces fonds continuent, à concurrence du montant moyen atteint en 1971, à être rémunérés au taux de 1,50 p. 100. L'excédent enregistré depuis cette date est rémunéré au taux du marché monétaire, ce qui répond bien à leur caractère, qui est celui de disponibilités à vue.

L'effet cumulatif de cette mesure a été souligné par MM. les rapporteurs. Alors que le rendement global des fonds était de 1,50 p. 100 en 1971, il est passé à 1,60 p. 100 en 1972 ; il atteindra 2 p. 100 en 1973 et près de 3 p. 100 en 1976. Cet effet cumulatif est malgré tout important. Les dispositions du texte qui consacreront cette mesure sont actuellement mises au point entre mes services et ceux du ministère des finances.

Cependant, nous ne réaliserons pas de cette façon l'équilibre des chèques postaux en 1973. Le problème reste à l'étude entre les départements ministériels intéressés sous l'autorité de M. le Premier ministre. Je m'attacherai, pour ma part, à en rechercher la solution.

MM. les rapporteurs ont également exprimé des inquiétudes devant l'ampleur du besoin de financement qui apparaît au budget. Sur ce point également, je tiens à leur répondre en toute clarté.

Pour ma part, je ne considère pas qu'un besoin de financement de 3.690 millions de francs pour un budget dont les masses brutes se montent à 30 milliards de francs soit excessif.

Quelle est en effet la signification de ces chiffres ?

Si nous prenons l'entreprise P.T.T. dans son ensemble, nous constatons que les ressources propres disponibles constituées par l'excédent d'exploitation et la provision pour amortissement représentent un peu plus de la moitié de la formation brute de capital fixe. N'importe quelle entreprise du secteur privé qui présenterait des résultats semblables serait certainement considérée comme étant dans une situation particulièrement florissante.

Il me semble en réalité que l'on a un peu tendance à raisonner à propos du budget 1973 comme on raisonnait, par exemple, à propos de celui de 1968. Or, le budget de 1968 était, pour l'essentiel, un budget de fonctionnement. Il était normal que les recettes d'exploitation équilibrent l'essentiel des charges. Le budget de 1973 est devenu un budget d'investissement. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'un véritable déséquilibre.

M. le rapporteur spécial a fait quelques remarques fort pertinentes sur la notion même de budget annexe. Nous devons tous nous persuader que le budget des P. T. T. est désormais autre chose que le budget d'une administration. C'est le budget d'une entreprise. Il a la même structure et il connaît les mêmes impératifs.

Aussi bien le VI^e Plan nous recommande-t-il, à propos des télécommunications, qui sont — comme je l'ai montré — la plus grosse partie prenante de ce budget, d'abaisser leur taux d'autofinancement à un niveau comparable à ceux que l'on observe à l'étranger. Pour ma part, je ne vois pas d'autre moyen d'abaisser un taux d'autofinancement que de recourir plus largement à l'emprunt.

Or, ce taux d'autofinancement a encore atteint 82 p. 100 en 1971 et 70 p. 100 en 1972. Si vous acceptez nos propositions, il sera de 60 p. 100 en 1973. Quand je considère les taux atteints à l'étranger en 1971, dernière année où les chiffres soient disponibles, je trouve en Grande-Bretagne 50 p. 100, en Allemagne 14 p. 100, en Belgique 46 p. 100. Nous sommes encore loin du compte ! Pour nous en tenir à des comparaisons entre entreprises nationales, songeons que le taux d'autofinancement d'E. D. F. n'était que de 64,2 p. 100 en 1971. Là encore la comparaison m'apparaît quelque peu en faveur du budget des P. T. T.

Je ne nie pas, cependant, que cette situation d'ensemble recouvre des situations partielles moins favorables. J'ai déjà parlé du déficit des services financiers ; je n'y reviendrai pas. S'agissant du déficit dû à l'acheminement et à la distribution de la presse, je dois dire que j'ai été très sensible aux arguments développés par MM. les rapporteurs. Le ministre des P. T. T. ne peut, en effet, être indifférent au fait que le déficit de la presse — j'entends dans notre budget — sera supérieur en 1972 au total des investissements prévus pour la poste. Cependant, je rappelle qu'il s'agit là d'une obligation de service public à laquelle ni le Gouvernement ni le Parlement — j'en suis sûr — n'entendent se déroger. Par ailleurs, l'inscription au budget des charges communes, procédure que souhaitent les deux rapporteurs, aurait pour conséquence une modification de l'équilibre de la loi de finances, qui, en contrepartie, aggraverait la charge fiscale. Cette éventualité doit rester pour le moment exclue.

Pour en revenir au besoin de financement, on nous a fait reproche de l'incertitude qui pèse sur son mode de couverture, sans vouloir comprendre que nous souhaitons précisément conserver une certaine flexibilité.

Je serais assez tenté de rappeler qu'on disait ici même, l'an dernier, à mon prédécesseur qu'il était tout à fait impossible qu'il trouve dans l'emprunt la couverture d'un besoin de financement déjà très important. Or que s'est-il passé ? Le déséquilibre, pour diverses raisons, a été plus important que prévu. Pourtant, les divers emprunts lancés au cours de l'année, y compris celui que la caisse nationale des télécommunications placera en décembre, ont permis de plus que combler ce déséquilibre. En effet, ces emprunts laisseront un excédent de quelque 500 millions de francs qui sera, bien entendu, affecté à l'exercice 1973. Il suffirait, à la limite, que nous empruntions, en 1973, les mêmes sommes que celles que nous avons empruntées en 1972 pour couvrir notre déséquilibre prévisionnel.

Nous avons donc l'intention, cette année encore, d'utiliser très largement les ressources du marché financier. Encore une fois, nous disposons d'une gamme fort étendue de moyens très largement substituables et nous tenons à conserver cette flexibilité. C'est pourquoi nous avons pensé que l'objectif que nous nous sommes fixé de couvrir l'essentiel de notre besoin de financement par l'emprunt n'était pas déraisonnable. Je ne vois, en tout cas, pour ma part, aucune raison de retenir dès à présent d'autres possibilités.

Mesdames, messieurs, il serait bien vain de conclure cet exposé en prétendant que le projet que je vous sou mets apporte

une solution à tous les problèmes de la poste et des télécommunications. Il serait bien difficile qu'il en fût ainsi, alors que nous nous trouvons en présence d'une véritable explosion des besoins de communication, qui n'est elle-même qu'une des faces des profonds changements qui affectent la société française depuis quinze ans.

Je n'hésite pas, cependant, à affirmer qu'il traduit des options courageuses et efficaces de nature à nous engager de façon durable sur la voie de telles solutions. L'effort de redressement des P. T. T. est patent depuis plusieurs années. Le projet de budget pour 1973 traduit une nouvelle inflexion vers le haut de ces efforts. Je vous demande donc de le voter pour confirmer au Gouvernement que vous lui apportez votre appui dans une tâche difficile et de longue haleine. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. Dans la discussion des crédits, la parole est à M. Rossi, premier orateur inscrit.

M. André Rossi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, une administration dont le dévouement du personnel est unanimement reconnu mais dont la prestation, faute de moyens, se dégrade d'année en année; des résultats financiers qui prennent, comme l'a dit avec beaucoup de mesure M. le rapporteur, un tour très nettement défavorable, telles sont les deux constatations qu'il faut faire à l'occasion de l'examen de ce budget, un budget qui, malheureusement, n'apporte pas de grands espoirs quant à un rétablissement prochain de la situation.

On peut en être surpris quand on se rappelle que le VI^e Plan donnait à ce secteur, et spécialement aux télécommunications, une sorte de priorité des priorités. On ne doit pas cependant s'en étonner outre mesure lorsque, depuis des années, comme je le fais à cette tribune, on dénonce les anomalies de structure de cette administration, depuis les charges indues qu'on lui impose, tels les tarifs de presse, jusqu'à l'absence d'autonomie budgétaire, en passant par l'irritant problème du déficit des comptes chèques postaux.

En fait, ce ministère n'a jamais été aimé par les planificateurs. L'extension inattendue du trafic postal de 4 p. 100 par an n'avait pas été prévue et n'a donc pas trouvé en contrepartie un effort suffisant en créations d'emplois, en construction de bâtiments ou en travaux de modernisation pour y faire face. Certes, un effort de mécanisation est consenti, mais les résultats qu'il permet d'obtenir ne sont pas tels que le service puisse se contenter des 3.032 emplois nouveaux. C'est le plus faible taux d'augmentation des effectifs depuis trois ans et là je rejoins volontiers la commission de la production qui réclame 4.730 emplois pour la seule poste.

La question des effectifs n'est pas mieux réglée pour les télécommunications où, en particulier, l'insuffisance des titularisations pose avec acuité le problème de plus en plus difficile des auxiliaires victimes de l'automatisation.

Dans ces mêmes télécommunications, la question de la qualité du service se pose dans les mêmes termes que pour la poste. Ainsi, la fluidité du trafic annoncée solennellement pour 1972 ne sera probablement atteinte que pour les grands réseaux interurbains, mais sans qu'on ait de certitude pour le reste du pays, et spécialement pour les grands réseaux urbains.

Là aussi, nous souffrons de la minoration systématique de la prévision des besoins, en ce qui concerne tant le développement de trafic que les demandes de raccordement. Faut-il rappeler qu'il y a une dizaine d'années le téléphone fut qualifié presque officiellement de « gadget » et opposer à cette légèreté d'appréciation les chiffres records de 648.000 demandes en instance et 77.000 demandes de transfert, avec un délai moyen d'un an, qui semble avoir tendance à s'accroître ?

J'évoquerai brièvement la situation des services financiers. Si la caisse nationale d'épargne continue son évolution satisfaisante, encore que sa part sur l'ensemble du marché financier diminue, en revanche les comptes chèques postaux — vous l'avez indiqué vous-même, monsieur le ministre — en augmentant leurs dépôts de 8 p. 100, accroissent du même coup leur déficit qui atteindra cette année le chiffre extraordinaire de 1.100 millions de francs, c'est-à-dire 50 p. 100 de plus que l'an dernier.

Nous touchons là à cette anomalie de structure, qu'il faut dénoncer avec vigueur, et qui veut que plus les chèques postaux se développent, plus leur déficit augmente. Une des raisons de ce déficit tient au taux dérisoire auquel le Trésor rémunère les sommes qu'il emprunte aux chèques postaux, taux qui était de 1,5 p. 100 l'an dernier, d'un peu plus cette année et qui sera de 2 p. 100 l'an prochain.

Je ne prétends pas qu'une augmentation de ce taux suffirait à elle seule à épargner la totalité du déficit, mais il est choquant de voir cette administration qui gère une masse considérable et, de surcroît, stable de dépôts ne recevoir qu'une

rémunération de 1,5 p. 100 ou un peu plus, tandis qu'elle doit faire appel dans le même temps au marché financier à des taux infiniment plus coûteux. C'est le côté absurde du système.

Tout aussi anormale demeure l'imputation au budget des P. T. T. du tarif de presse. Personne, dans cette Assemblée, ne conteste la nécessité d'un tarif spécial pour la presse. C'est pour elle un moyen de survie et de liberté. Mais il s'agit d'un choix politique dont la charge devrait être imputée non pas au ministère des P. T. T., mais aux charges communes.

Ainsi, mes chers collègues, la situation financière des P. T. T. s'alourdit, d'autant que les résultats d'exploitation se révèlent régulièrement inférieurs aux estimations budgétaires.

La poste enregistrera en 1972 un déficit de 171 millions de francs alors qu'un excédent de 104 millions était prévu. Les services financiers sont dans la situation que je viens de décrire et même les télécommunications, d'habitude très largement excédentaires, sont en 1972 à 200 ou 250 millions au-dessous des prévisions.

Le budget de 1973 apporte peu d'espoir d'une amélioration du service tant attendue par les usagers. Si nous envisageons cette amélioration sous l'angle du fonctionnement, je dois rappeler les insuffisances des créations d'emplois, sans omettre le non-règlement de différentes questions structurelles. Faute de temps, je n'en parlerai pas ici.

En revanche, si nous l'examinons sous l'aspect des investissements, nous sommes amenés à constater que, pour la poste, l'échéancier du VI^e Plan imposait cette année 571 millions, alors que nous ne disposerons que de 542 millions, qu'avec 150 millions pour les services financiers nous serons bien loin des 236 millions souhaités par la commission des transmissions du Plan, et que, pour les télécommunications, la progression en opérations nouvelles ne sera que de 13 p. 100 auxquels il faut ajouter la nouvelle société à créer, contre 34 p. 100 l'an dernier. Encore faut-il tenir compte également de la soustraction à peu près certaine de 10 millions au titre du fonds d'action conjoncturelle.

Donc, ce budget s'annonce difficile, et je dirai même anormal, puisqu'il devra faire appel à l'emprunt pour couvrir des déficits de fonctionnement, sans pour autant apporter de certitude d'amélioration de la qualité du service. Qu'il me soit permis, à cet égard, de rendre hommage à la valeur et au dévouement du personnel sans lesquels la dégradation serait encore plus sensible.

En fait, d'année en année, l'Assemblée dénonce les contradictions internes de ce budget en même temps que la minoration constante des besoins. Ces anomalies, jointes à une débudgétisation accrue à travers les sociétés de financement, finissent, monsieur le ministre, par inquiéter de plus en plus de Français qui se demandent si elles ne révèlent pas une volonté de créer les conditions d'une « privatisation » de cette administration. Car il deviendra un jour assez facile aux intérêts privés de faire valoir, par une habile propagande, que le service public ne fonctionne pas alors que des formules privées pourraient apporter plus de satisfaction. C'est la crainte que tous ceux qui, comme moi, sont attachés à la notion de service public, souhaitent voir levée.

Mais pour nous rassurer, les engagements verbaux ne suffisent pas. Encore faut-il donner à cette administration, dans une autre structure, les moyens d'un véritable service commercial et industriel avec toute l'efficacité que permet cette formule. (Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. le président. La parole est à M. Vernaudon.

M. Roland Vernaudon. Monsieur le ministre, vous nous avez exposé votre politique de modernisation de la poste et parlé, en particulier, de la modernisation du tri. Les perspectives évoquées sont séduisantes. Je ne doute pas que votre administration saura utiliser les derniers progrès de la technique dans le domaine de la mécanisation postale et j'exprime le souhait que tous les usagers facilitent votre tâche en se servant du code postal.

Mais s'il faut préparer l'avenir, il est également indispensable de se préoccuper des problèmes concrets de l'immédiat. Sans doute devons-nous reconnaître que la poste fonctionne encore bien. Il semble néanmoins que ce fonctionnement n'est pas exempt de certaines irrégularités, auxquelles vous avez vous-même fait allusion.

Je comprends que la poste éprouve parfois des difficultés pour écouler son trafic, mais je voudrais avoir l'assurance qu'elle dispose toujours des moyens nécessaires pour maintenir la qualité de service qui a fait sa réputation.

Un problème se pose à ce sujet avec une certaine acuité dans les grandes villes, et particulièrement dans la banlieue parisienne; c'est celui de la desserte postale des quartiers nouvellement construits.

Déjà, les habitants de ces nouveaux quartiers éprouvent souvent des difficultés de transport et sont très surpris quand il leur faut parcourir une grande distance pour se rendre au bureau de poste. Mais cet étonnement se change en impatience lorsqu'ils pénètrent dans un bureau ancien, trop petit pour la population desservie et où il leur faut se placer dans une file d'attente, particulièrement longue le samedi matin.

Cette situation est d'autant plus vivement ressentie que, dans ces zones urbaines périphériques, le mari et la femme travaillent tous deux, le plus souvent, et qu'ils sont rarement présents au moment du passage du préposé, ce qui les oblige à aller à la poste pour retirer leurs paquets, leurs plis recommandés ou retirer de l'argent de leur compte courant postal.

Il n'est sûrement pas non plus sans inconvénient pour l'administration des P. T. T. que les préposés aient un trop long parcours à effectuer entre le bureau de poste et les usagers qu'ils desservent. Il y a certainement là des pertes de temps coûteuses et préjudiciables à la qualité du service.

Le bureau de poste, dans une ville nouvelle, est un équipement public absolument indispensable. Ceux qui réalisent votre administration, monsieur le ministre, sont généralement bien conçus; j'exprime le vœu que vous en construisiez chaque année davantage, afin que les habitants des nouveaux quartiers attendent moins longtemps pour être bien desservis du point de vue postal.

J'ajoute, au sujet de la distribution, que les difficultés entre la poste et les gérants d'immeubles ne sont pas rares à propos de la disposition des boîtes aux lettres. Il serait bon que la réglementation soit plus précise et mieux connue des intéressés afin que les promoteurs et les usagers connaissent tous exactement leurs droits et leurs obligations, en particulier dans les grands immeubles dépourvus de concierge.

M. Charles Pasqua. Très bien!

M. Roland Vernaudou. J'en viens aux télécommunications.

Permettez-moi d'abord, monsieur le ministre, de vous remercier de la clarté et de la franchise de votre exposé. La situation actuellement difficile des télécommunications constitue un sujet de préoccupation assez grave pour que les députés, l'ensemble des responsables de ce pays et le public tiennent à pouvoir apprécier en toute connaissance de cause l'action entreprise par vos services.

A cet égard, l'augmentation des mises en service annuelles de circuits interurbains ou internationaux de 45 p. 100 en 1972 par rapport à 1971, et le nouveau bond de 49 p. 100 prévu en 1973 par rapport à 1972, sont des données suffisamment explicites pour que nous ne puissions plus douter de la réalité de l'effort national décidé en faveur des télécommunications. Bien que vous n'ayez pu donner qu'une seconde priorité à l'accès de nouveaux abonnés au réseau, le rythme des raccordements croît actuellement de 18 p. 100 et doit encore s'accélérer à l'avenir.

Face à l'ampleur du marché des télécommunications que vous évoquez, nous ne doutons pas non plus, monsieur le ministre, que vous cherchiez encore, par tous les moyens, à renforcer les programmes physiques; l'agrément que vous avez donné à Créditel en témoigne, au même titre que le budget de 1973 que vous nous proposez.

A ce sujet, j'ai noté avec intérêt que les montants des commandes avaient crû de 720 millions de francs entre la présentation du budget de 1972 et son exécution. Puis-je formuler le vœu que la souplesse du système des sociétés de financement vous permette d'obtenir également ce résultat en 1973?

Aussi, bien que le retour à l'équilibre entre l'offre et la demande, en matière de télécommunications, ne puisse, hélas! être immédiat, la solution du problème nous paraît-elle en bonne voie.

S'agissant toujours de l'avenir, monsieur le ministre, et d'un secteur aussi technique et aussi évolutif que celui des télécommunications, j'aimerais que vous puissiez nous donner votre sentiment sur l'effort de recherche nécessaire et sur l'action menée par le centre national d'études des télécommunications.

Quelles sont les orientations des programmes de recherche et de développement? Quels sont les résultats attendus?

Enfin, permettez-moi d'appeler votre attention sur le département du Val-de-Marne qui mérite une plus grande considération de la part de vos services, compte tenu notamment de l'expansion qu'il connaît et des problèmes qui en résultent.

Vous savez que notre confiance totale vous est acquise et que le concours de mes amis ne vous sera jamais refusé car ils sont conscients du fait que vos efforts et votre action ne sont mis en œuvre que pour le bien commun. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Henri Lucas.

M. Henri Lucas. Mesdames, messieurs, le paradoxe constaté depuis plusieurs années, s'agissant du budget des P. T. T., loin de s'atténuer, continue et même s'amplifie.

D'un côté, on note d'énormes bénéfices pour les sociétés de financement qui prolifèrent sur le riche terrain de la prospec-

tion financière à haut profit, que représentent les P. T. T. : en 1969, Finxstel, en 1971, Codetel et, en 1972, Agritel, puis une quatrième, Créditel.

De l'autre côté, on constate les difficultés sans cesse accrues pour le personnel des P. T. T. et la qualité de plus en plus médiocre du service, en dépit d'un prix toujours plus élevé pour les usagers.

En fait, le Gouvernement et sa majorité sont surtout soucieux de satisfaire des intérêts très particuliers, qui ne sont ni ceux des usagers, ni ceux du personnel.

Cette préoccupation n'a jamais concerné la population et ses besoins, mais les besoins, les exigences des sociétés capitalistes et l'économie orientée par elles et à leur profit.

On pourra nous dire que les crédits sont en augmentation sensible depuis 1969; mais ils n'ont jamais été utilisés pour rattraper l'effrayant retard accumulé et ils ont toujours servi à pousser l'autofinancement à un taux record.

C'est ainsi que la préférence a été accordée au recours à une caisse nationale des télécommunications et à l'emprunt répété, très onéreux et couvert essentiellement et scandaleusement par les banques.

De plus, le contrôle des prix des matériels fournis par les trusts de la télécommunication n'a été que superficiel. Il suffit simplement de consulter le bilan des industries téléphoniques et télégraphiques pour s'en rendre compte. Celles-ci ont plus que quadruplé leur chiffre d'affaires de 1963 à 1971 et leur progression ressort à 30,5 p. 100 en 1971 par rapport à 1970. C'est dire que le scandale des prix prohibitifs continue.

Dans cet esprit, la remise au secteur privé de travaux rentables qui coûtent cher et sont le plus souvent de mauvaise qualité est une pratique courante.

Parallèlement, et poursuivant méthodiquement l'idée de « désétatisation » des P. T. T., M. le ministre des finances a montré, souvenons-nous en, un certain penchant pour « l'office public », du genre de celui qui existe en République fédérale d'Allemagne, office public à l'image peut-être de l'O.R.T.F., dont l'orientation et le contenu sont placés sous la tutelle étroite du pouvoir et des partis de la majorité.

Puis on a évoqué — cela revient périodiquement — la séparation des télécommunications de l'ensemble des P. T. T.

En fait, il s'agit de la mise en place des infrastructures les plus nécessaires aux monopoles. Il s'agit de leur procurer des occasions de profit tant industriel que financier.

Comme pour 1972, les deux priorités du budget de 1973 en matière d'équipement sont les autoroutes et le téléphone qui progressent respectivement de 29 p. 100 et de 27 p. 100.

Les moyens de communication modernes sont vitaux pour le développement des monopoles. Leur retard constitue un des goulets d'étranglement le plus souvent dénoncés par le patronat. Ces priorités sont très discutables. Elles conduisent à sacrifier le logement et les services postaux, autres que le téléphone, qui, eux, ne correspondent pas à des exigences aussi centrales des modes de production modernes.

De même, le financement privé du téléphone fournit aux constructeurs le moyen de répartir leur coût de mise au point sur des séries plus longues.

Les P. T. T. sont ainsi devenus — et vous l'avez vous-même reconnu, monsieur le ministre — le premier acheteur public en France, avant même la défense nationale.

Les sociétés privées de financement du téléphone constituent des opérations financières très brillantes, certes. Elles bénéficient de la transparence fiscale et ne sont donc pas assujetties à l'impôt sur les sociétés.

Leurs dividendes sont indexés sur le niveau du trafic téléphonique, qui croît très vite, et sur les prix des télécommunications. La rentabilité financière doit être, là aussi, très élevée; 2.160 millions de francs d'emprunts seront, mise à part une faible fraction proposée aux agents des P. T. T., souscrits par les banques.

Ainsi, pour permettre la mise en place d'équipements publics nécessaires aux monopoles et très coûteux, pour un volume certes plus important qu'autrefois, la nouvelle politique gouvernementale procure des occasions de profit très élevées aux groupes dominants. Le coût financier de ces investissements en est considérablement accru pour la collectivité.

En clair donc, tout le profit aux banques, tous les risques au service public!

Le système mis en pratique, que nous dénonçons depuis longtemps, aboutit en définitive à l'échelle mobile de la rémunération du capital privé, échelle mobile qui, paraît-il, serait un désastre pour l'économie nationale si elle était appliquée aux salaires, aux traitements, aux retraites, etc.

Cette pratique se traduit par l'inscription au budget de 1972 de 18 milliards de francs anciens pour les loyers de matériel à Finxstel et Codetel, de 25 milliards 800 millions de T. V. A. versés au lieu et place des sociétés de financement, s'ajoutant aux 30 milliards de marchés d'études, de recherche, au profit

des sociétés privées du téléphone et aussi aux bénéficiaires réalisés par les trusts fournisseurs des P.T.T., et par l'inscription au budget 1973 de 29 milliards 800 millions de loyers aux sociétés de financement et de plus de 75 milliards d'intérêts des emprunts.

Tels sont les divers tributs payés aux banques s'ajoutant aux bénéficiaires que réalisent les trusts sur les 772 milliards d'autorisations de programme prévus pour l'année prochaine. Voilà la direction que prennent les excédents budgétaires, près de 300 milliards en 1972, et pourquoi les taxes perçues par les P. T. T. ont été malgré tout augmentées.

Si pour les banques, les sociétés de financement, les constructeurs, les affaires n'ont jamais été aussi bonnes, par contre, pour les usagers et le personnel, c'est l'inverse.

La raison, c'est que pour satisfaire les intérêts égoïstes de quelques-uns, la vocation de service public qui devrait être celle des P.T.T. est sabotée systématiquement.

La gestion des P.T.T. est vue par le pouvoir comme une affaire dont le profit doit être sans cesse plus grand.

Le budget de 1973, comme ceux qui l'ont précédé, est d'ailleurs l'expression même de cette gestion néo-mercantile, contraire à l'intérêt du public et à celui du personnel.

Les créations d'emplois, déjà insuffisantes, tombent de 4.250 à 3.950 et les crédits de fonctionnement prévus ont été amputés de 30 p. 100.

Avec 758.000 demandes de téléphone en instance, notre pays accentue son retard. A cela s'ajoute l'impossibilité de téléphoner à certaines heures dans les grandes villes ou en empruntant les centraux et circuits interurbains absolument saturés.

A cela s'ajoute le scandale, un de plus, du marché noir du téléphone, c'est-à-dire du téléphone pour les riches avec la pratique accrue des avances remboursables.

On impose à des particuliers des avances de 250.000 anciens francs et plus.

On fait pression sur les conseils généraux et sur les collectivités locales déjà écrasées de charges, qui devraient incomber à l'Etat, pour obtenir des avances qui, inévitablement, sont prélevées sur les budgets sociaux.

La désorganisation, la dégradation ne se limitent pas au téléphone.

C'est encore au profit des banques que le service des chèques postaux est privé de moyens financiers et de personnel suffisant. Le maintien du taux d'intérêt à 1,50 p. 100 sur les sommes mises à la disposition du Trésor est un moyen efficace de creuser le prétendu déficit ; alors que, parallèlement, les taux d'intérêt sont majorés pour Finextel, Codotel, Agritel et Créditel, ils sont refusés à l'entreprise publique des comptes de chèques postaux.

La création de la taxe de 5 francs, puis l'augmentation du tarif des mandats ont eu pour résultat de faire dériver d'un seul coup 6 p. 100 du trafic des chèques postaux en direction des banques. En fait les comptes de chèques postaux jouent le rôle complémentaire du secteur bancaire.

Dans ce même esprit, la disparition de milliers de petits bureaux en zone rurale, et maintenant la rareté des bureaux en zone urbaine ont favorisé l'ouverture par milliers de succursales des banques et du Crédit agricole.

Tout est fait pour rendre service aux grandes affaires : tarifs réduits et contrats tarifaires spéciaux pour les imprimés sans adresse et paquets admis jusqu'à 5 kilogrammes. Les grandes entreprises commerciales comme « la Redoute », « Les Trois Suisses », etc. utilisent très largement ces facilités.

Tout cela est réalisé sans augmentation du personnel de la distribution ou des guichets et sans agrandir ni moderniser les bureaux de poste.

La distribution des imprimés sans adresse n'ayant pu être imposée à l'ensemble du personnel, malgré les pressions, on embauche des agents non titulaires qui distribuent les imprimés.

Le Cedex puis le Postadex ont la même volonté d'octroyer des cadeaux aux grandes sociétés.

Le zèle témoigné pour servir le capital privé n'a plus de limite : alors que l'on refuse de créer des bureaux de poste à proximité des zones à fortes activités commerciales, l'on assiste à l'installation d'agences postales à l'intérieur « des grandes surfaces » Carrefour et Mammouth. Le personnel utilisé dans ces agences n'a aucune garantie d'emploi et peut être licencié à tout instant. On n'exige pas de lui, comme du personnel des P.T.T., le secret, la qualification ou le diplôme. L'usager ordinaire, lui, est méprisé.

Face au manque de bureaux, sont apparus le bureau muet, puis, nouvelle trouvaille, le « poster », sorte de recette-distribution mobile. La distribution à domicile est supprimée, les usagers doivent aller retirer leurs objets de correspondance au fameux « poster ».

Pour les zones rurales ou semi-urbaines, le Cidex a été inventé. Des boîtes sont installées plus ou moins loin du domicile des particuliers. Le Finistère a été choisi comme terrain d'expérience, expérience qui fait tache d'huile, puisque, dans de nombreux

départements, la direction des postes propose des secteurs pour le Cidex ; c'est le cas, dans le Pas-de-Calais, de la circonscription postale de Beaumetz-les-Loges. Avec le Cidex disparaît le facteur si apprécié dans les communes.

Les usagers sont mécontents. Ce qu'ils réclament, c'est avoir à leur disposition un véritable service public. Or il y a incompatibilité absolue entre recherche de profit et existence d'un véritable service public. Et à partir du moment où le pouvoir envisage d'adopter une politique industrielle et commerciale aux P.T.T., la notion de service public est mise en cause.

Pour esquiver ses propres responsabilités, le ministère des P.T.T., ne pouvant plus justifier sa gestion, le personnel a été rendu responsable de la dégradation des services. Depuis plus de deux ans, des campagnes dans ce sens se sont multipliées jusqu'en août dernier.

La vérité est tout autre. Le personnel travaille dans des conditions de plus en plus difficiles. Nombre de ses revendications restent en suspens. Et ce qui a été acquis dernièrement, l'a été grâce à la lutte unie du personnel. Mais lorsque l'on détaille les résultats, le personnel est loin du compte. D'ailleurs, l'I.N.S.E.E. reconnaît lui-même que les traitements de la fonction publique ont été moins revalorisés que les salaires du secteur privé et que, du fait des augmentations par étapes, le pouvoir d'achat des traitements a bien été amputé.

Le personnel réclame les revendications d'ordre national : 100.000 anciens francs par mois, la semaine de 40 heures, la retraite à 55 ans pour les femmes et à 60 ans pour les hommes, la sauvegarde et le maintien du statut des fonctionnaires et aussi de véritables réformes des catégories C, D, B et début du cadre A, enfin, la suppression de l'injustice que constitue l'auxiliaire, sa situation précaire, sa sous-rémunération, donc sa surexploitation.

Il ne faut pas que la modernisation soit le prétexte à la réduction du personnel qui fait si grand défaut pour assurer un bon service aux usagers. Pour cela, la réduction des cadences et des horaires de travail — 43 heures encore dans beaucoup de cas — permettrait une meilleure utilisation du personnel et rendrait un meilleur service à nos populations.

Des solutions immédiates peuvent être prises : affectation au budget des P.T.T. des crédits d'Etat indispensables ; suppression des moyens coûteux de financement que sont les emprunts et le recours aux sociétés de financement ; utilisation d'une partie du fonds de roulement des comptes de chèques postaux et de la caisse d'épargne ; relèvement de 1,50 à 3,50 p. 100 du taux d'intérêt des sommes mises par les P.T.T. à la disposition du Trésor ; baisse générale des prix des matériels fournis par les trusts, participation des syndicats aux commissions de contrôle des prix ; maintien et développement des ateliers des P.T.T. pour peser sur les prix du secteur privé.

Toutes ces propositions que nous renouvelons sont réalistes. Mais, pour cela, il faut en finir avec la politique au service des monopoles.

Cette possibilité existe, elle est offerte par l'application dans notre pays du programme commun ratifié par l'ensemble des partis de gauche.

Face au gaspillage des richesses nationales, dont la gestion des P.T.T. est l'une des tristes illustrations, l'application du programme commun, en nationalisant tout le secteur bancaire et financier, libérerait les P.T.T. du carcan des monopoles.

La nationalisation des grands trusts comme I.T.T., France-Thomson-Brandt, Honeywell-Bull et la C. G. E. romprait leurs liens actuels avec l'Etat, d'autant que la gestion des P.T.T. serait assurée plus démocratiquement par l'ensemble du personnel.

C'est pour cette raison que nous voterons contre le budget des P.T.T. (*Applaudissements sur les bancs des groupes communiste et socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. du Halgouët.

M. Yves du Halgouët. Monsieur le ministre, nous avons suivi avec attention votre exposé et nous vous remercions, ainsi que vos services, de vos recherches de solutions nouvelles en vue de la modernisation des télécommunications et d'une meilleure desserte de la clientèle.

Au nom du groupe des républicains indépendants, je félicite le personnel de votre ministère qui exécute bien, dans l'ensemble, un travail pénible et astreignant.

La modernisation impose parfois des changements de structures ; c'est avec plaisir que j'ai appris que vous agiriez de la manière la plus favorable pour le personnel. S'agissant des familles, des familles nombreuses surtout, c'est en effet bien souvent les conditions de logement qui rendent les mutations si pénibles. Il faut y veiller avec soin. La qualité du service en dépend et, en tout état de cause, ce sont les problèmes humains qui doivent être posés en priorité.

Un autre sujet me tient également à cœur, celui de la desserte rurale des télécommunications. A cet effet, votre ministère a recherché un financement par emprunt, par l'intermé-

dière de diverses sociétés. C'était, en effet, le meilleur moyen de moderniser rapidement la desserte par téléphone du plus grand nombre d'usagers.

Je retiendrai, tout d'abord, les accords que vous avez passés avec le crédit agricole et qui, dans l'ensemble, grâce à Agritel, donnent satisfaction par la mise en place des infrastructures importantes ; ensuite, vos essais d'associations départementales comprenant des représentants du crédit agricole et du conseil général — c'est du moins la formule qui a été retenue dans ma région — associations appelées à financer les dessertes rurales. L'idée est excellente : en groupant les dessertes, le prix de revient diminuera certainement. Le téléphone est actuellement indispensable dans toutes les campagnes, qu'il s'agisse des communes prises en charge par les associations départementales de financement, mises en place par vos services et le crédit agricole, ou des autres communes. Je vous citerai le cas d'un département où une dizaine de communes seulement sur 220 ont bénéficié de lignes groupées. C'est très insuffisant. Même s'il s'agit d'essais, les installations doivent être faites plus rapidement si l'on ne veut pas attendre vingt ans pour équiper tout le département en lignes groupées. Je sais qu'il y a des difficultés et qu'il faut établir des priorités. Je souhaite que, dans le cadre départemental, puissent être financées par cette méthode toutes les demandes jugées prioritaires : celle du vétérinaire de campagne, celle du médecin dont la résidence secondaire est éloignée, celle du directeur de coopérative habitant un village isolé.

Afin de connaître la meilleure façon de présenter une demande d'installation téléphonique, et les possibilités de financement offertes, je vous ai posé, monsieur le ministre, une question écrite et, parallèlement, j'ai interrogé le directeur régional. Je dois avouer, monsieur le ministre, que la réponse la plus satisfaisante était la vôtre. Je vous fais confiance pour signifier aux sections régionales qu'elles doivent appliquer les consignes ministérielles.

Je souhaiterais également que vous donniez toutes instructions utiles à vos services afin que, dans le cadre départemental, les coûts des travaux de desserte rurale soient harmonisés. Il n'est pas admissible, en effet, que toutes les communes ne puissent pas bénéficier du coût relativement faible que la formule des lignes groupées permet de réserver aux utilisateurs. Je dis faible — mille francs environ — car chacun sait les frais considérables qu'exigent les travaux d'établissement des lignes.

En revanche, il est impossible, je pense, de continuer d'exiger dix mille francs pour desservir une exploitation très éloignée. Je souhaite, monsieur le ministre, que vous donniez toutes instructions utiles aux directeurs départementaux et surtout régionaux — puisque ces derniers semblent tenir les télécommunications sous leur coupe — pour que les coûts soient harmonisés. Il est également indispensable que vous leur demandiez de réserver la priorité aux cas qui l'exigent, peut-être dans le cadre du financement prévu par les associations départementales que vous avez recommandées avec la participation du Crédit agricole.

Enfin, je souhaite très vivement que pour la taxation des communications les départements ne comptent pas parfois jusqu'à sept zones, comme c'est le cas dans le mien ; ce qui oblige, pour téléphoner au chef-lieu, à traverser deux ou trois secteurs et, par conséquent, à payer une somme assez élevée.

Il conviendrait d'arriver peu à peu à une seule zone de paiement dans chaque département, notamment pour les relations avec le chef-lieu, des régions les plus éloignées, qui sont aussi les plus nécessiteuses.

Monsieur le ministre, le groupe des républicains indépendants, persuadé que vous tiendrez le plus grand compte des observations que je formule en son nom, surtout quant à l'application au personnel du traitement le plus favorable lors de chaque mutation ou modification des structures locales, et sensible à l'effort fourni par votre ministère pour les télécommunications — dont il vous remercie — votera le budget des P. T. T. (*Applaudissements sur les bancs du groupe des républicains indépendants et de l'union des démocrates pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Dumortier.

M. Jeannil Dumortier. Lorsque j'aborde cette tribune pour présenter les observations du groupe socialiste sur le projet de budget des P. T. T., j'ai toujours l'impression de venir plaider un bon dossier, celui d'une administration dont le fonctionnement est essentiel à la vie de la nation, celui d'un service public employant plus de 350.000 personnes, qui requiert toute la sollicitude des élus que nous sommes.

Cette mission, je la remplis avec d'autant plus de conviction que depuis des années nous assistons à une grave détérioration de la situation d'ensemble des P. T. T., détérioration qui se répercute très sensiblement sur la qualité du service.

Nos remarques, comme celles formulées le plus souvent par M. M. les rapporteurs, contiennent, en effet, une constante : toutes font état de décisions à prendre d'urgence pour que

disparaissent enfin ces carcans qui gênent le fonctionnement et défigurent ce budget qui pourrait être clair et devenir efficient, pour la plus grande satisfaction des citoyens.

Or, nous constaterons une fois de plus que le projet qui nous est soumis renferme les mêmes incertitudes, les mêmes interrogations, les mêmes contradictions que ceux des années précédentes.

Tout se passe comme si le Gouvernement, conscient de la situation, s'appliquait à « laisser flotter les rubans », risquant de conduire ce service public à l'asphyxie. De déclarations d'intention en engagements solennels, de promesses en promesses, aucun remède n'est apporté qui soit susceptible de donner aux P. T. T. la possibilité de repartir d'un bon pied, de retrouver la place indiscutée qu'ils occupaient il y a seulement une quinzaine d'années.

La poste doit faire face à un accroissement de trafic évalué à 4 p. 100 par an. Pour recevoir, trier, acheminer, distribuer des milliards d'objets de correspondance de toutes sortes, il faut à la poste des moyens en personnel mais aussi en locaux et en matériels. Que nous propose-t-on comme moyens supplémentaires en 1973 ?

Sur les effectifs nouveaux, la poste recevra 3.000 emplois, soit 1,68 p. 100 de plus qu'en 1972 ; autrement dit, il n'est pas question de rattrapage, mais d'un allongement supplémentaire des délais d'acheminement, accompagné d'une aggravation des conditions de travail des personnels. Jusqu'à quand pense-t-on pouvoir faire supporter aux agents des P. T. T. cette politique de productivité qui a atteint un degré insoutenable ?

Les gains attendus de la modernisation et notamment du traitement automatique du courrier se situent encore dans des perspectives à long terme que l'on ne peut raisonnablement attendre que pour la fin du VIII^e Plan.

Il s'agit, dans la situation présente, d'adapter les moyens en personnel aux besoins actuels. On vient de voir que ce ne sera pas le cas en 1973.

Sur le plan des investissements, la poste, qui traîne un retard considérable — les objectifs du V^e Plan n'avaient été atteints qu'à 74 p. 100 — recevra 542 millions de francs. C'est peu au regard des besoins en centres de tri, en bureaux de poste dans les agglomérations suburbaines pour remédier à un certain désert postal dans les villes nouvelles.

Tous les palliatifs auxquels on n'hésite pas à recourir ne corrigent pas la misère de certains bâtiments postaux, où les ravalements de façade cachent le plus souvent les locaux arrière, étroits, vétustes, mal adaptés.

A ce sujet, nous ne pouvons considérer comme un élément positif l'implantation d'agences postales dans les magasins à grande surface. Ces opérations, qui servent les intérêts de ces commerces en fournissant matière à publicité, ne donnent aucune garantie au public. La poste doit assurer elle-même la mission qui lui est confiée, même s'il lui faut pour cela s'adapter aux nouveaux besoins de la population.

Quant aux matériels, la pénurie règne toujours. Le remplacement des DC 4 n'est pas intervenu malgré les engagements pris. Quand le choix sera-t-il fait ?

M. le ministre des postes et télécommunications. Il est fait.

M. Jeannil Dumortier. On a parlé de crédits de location avec Air Inter en particulier. Rien n'est résolu en la matière.

M. le ministre des postes et télécommunications. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Dumortier ?

M. Jeannil Dumortier. Volontiers, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des postes et télécommunications. Monsieur Dumortier, je vous remercie de me permettre de vous interrompre.

Je crois avoir précisé très nettement dans mon exposé que le remplacement des DC 4 était un fait acquis et qu'à partir du 1^{er} janvier, nous utiliserions, par le biais de la location, des Transall de l'armée de l'air.

M. Jeannil Dumortier. Nous ne sommes pas d'accord sur cette solution. Il ne s'agit pas du remplacement des DC 4 mais de la location d'appareils de l'armée de l'air. Ce n'est pas du tout la même chose, monsieur le ministre.

Le renouvellement des wagons-postes qui ne sont plus adaptés à la vitesse des trains, et qui devraient offrir un minimum de confort, s'impose. La modernisation de certains d'entre eux subit des retards regrettables qui se répètent, là aussi, sur les conditions de travail des personnels ambulants.

Nous souhaiterions obtenir quelques explications sur la location des avions Transall de l'armée de l'air et sur le programme arrêté concernant les wagons-postes.

En résumé, la poste, qui connaît une situation aussi grave que celle des télécommunications il y a quelques années, continue de s'enfoncer dans une situation de pénurie.

Ce ne sont ni les Cidex — courriers individuels à distribution exceptionnelle — qui représentent, sur le plan social, une grave

menace pour tous les handicapés, les malades et les vieux — car une personne âgée pourra sans doute être servie à domicile, mais qu'en sera-t-il du prestataire qui tombera malade par temps de gel ou de neige ? — ni les agences postales dans les magasins à grande surface, lesquelles constituent un recul du service public, qui permettront à la poste de rattraper son retard. C'est une question de moyens.

Les services financiers, chacun le sait, ne sont pas couverts par le monopole. L'offensive concurrentielle se poursuit en leur direction, encouragée, il faut le dire, par le laisser-aller du pouvoir, peu désireux de prendre les décisions qui s'imposent en ce domaine.

Votre prédécesseur envisageait de faire disparaître le déficit des chèques postaux pour le premier janvier 1974. Mon ami M. Dardé traitera au fond cette importante question. Je soulignerai seulement que la taxation des opérations de virement a été annoncée par la presse jusqu'à hier, jusqu'à la conférence de presse que vous avez tenue juste avant la présentation de votre budget à l'Assemblée — ce qui me paraît regrettable — et au cours de laquelle vous avez renvoyé la mesure... au-delà des élections, probablement !

Vous avez affirmé tout à l'heure à propos de cette question que vous n'aviez pas le goût du suicide. Cependant cette taxation figure bien en recettes pour 240 millions de francs au budget. S'agit-il d'une intention affirmée ou d'un vœu pieux ? Il faut être réaliste et définir une fois pour toutes la mission d'avenir de l'ensemble des services financiers.

Pour notre part, nous souhaitons ardemment que ces services, à la portée de tous les citoyens, se développent normalement. Cela implique :

En premier lieu, que disparaissent cette mainmise absolue du ministère des finances sur les fonds confiés en dépôt aux P. T. T. ;

En deuxième lieu, que les P. T. T. aient la possibilité de placer ou d'utiliser pour le propre financement de leurs investissements la masse des fonds libres. Or, M. le rapporteur de la commission de la production et des échanges souligne avec juste raison que le taux moyen des intérêts versés par le Trésor ne s'élèvera qu'à 1,95 p. 100 en 1973, alors que les P. T. T. remboursent au Trésor, pour des avances consenties entre 1947 et 1952, des intérêts calculés sur la base de 3 p. 100. Cette seule raison nous obligerait, quand bien même nous examinerions votre budget de la façon la plus bienveillante, à en refuser l'adoption.

Le développement normal des services financiers implique en troisième lieu qu'ils puissent offrir à tous les usagers les mêmes prestations que leurs concurrents.

Nous voulons à ce sujet préciser notre pensée. Laisser jouer la libre concurrence à l'égard d'un service public tel que la branche Chèques postaux - Caisse nationale d'épargne à l'intérieur d'une entité, les P. T. T., peut se concevoir lorsque les choix politiques du Gouvernement vont vers la libre entreprise. Mais cela devrait s'entendre dans tous les sens.

Dans la situation présente, la concurrence s'emploie à démolir les chèques postaux sans possibilité de réaction de la part de cette institution qui garde les mains liées puisqu'elle n'a pas la liberté de prendre elle-même ses propres décisions.

En ce qui concerne les télécommunications, la situation se présente différemment.

Certes, les investissements massifs consentis dans ce secteur permettent aux ministres des P. T. T. de se montrer optimistes. Nous n'aurons pas l'outrecuidance de rappeler les engagements pris en ce qui concerne la fluidité du trafic téléphonique pour 1973. Nous savons quels sont les efforts déployés par les techniciens des P. T. T. du bas en haut de l'échelle.

L'accroissement du trafic pose des problèmes redoutables dans l'état de sous-équipement dans lequel se trouvent encore certains centraux téléphoniques.

En outre, les demandes d'abonnement en instances progressent sensiblement plus que prévu puisqu'on en comptait 648.000 à la fin du premier semestre, auxquelles s'ajoutent 77.000 demandes de transfert. Les délais de raccordement demeurent donc très longs. Les objectifs du VI^e Plan, même s'ils sont atteints dans leur intégralité, seront insuffisants pour donner aux usagers du téléphone et aux demandeurs toutes les satisfactions qu'ils sont en droit d'attendre.

Ce bilan, hâtivement dressé, il nous appartient d'examiner le sort fait aux personnels de cette grande administration.

Les mesures nouvelles seront vite passées en revue. Elles sont quasiment inexistantes : pas de poursuite des réformes spécifiques aux grandes catégories des P. T. T. des lignes et de la distribution ; aucun effort en faveur des agents d'exploitation pour les sortir de l'impasse dans laquelle leur promotion au grade de contrôleur est enfermée ; rien pour le rétablissement d'une hiérarchie normale concernant les cadres administratifs et

techniques ; pas de révision de la situation des chefs de centre et des receveurs, notamment pour ceux de troisième et quatrième classe.

Dans le domaine des indemnités, le relèvement de la prime de résultat d'exploitation au taux annuel de mille francs ne correspond pas, et de loin, aux demandes des organisations syndicales qui portent, elles, sur la valeur de vingt points réels, c'est-à-dire sur mille quatre cents francs. Au sujet de cette prime, les promesses se sont, là aussi, accumulées. Les ministres des postes et télécommunications ont manifesté à plusieurs reprises à cette tribune leur volonté de la porter au niveau du traitement mensuel du préposé débutant à Paris.

Nous vous demandons également, monsieur le ministre, de nous préciser vos intentions à l'égard de votre personnel qui, dans sa grande majorité, rejette le procédé employé pour répartir la prime de rendement à la catégorie A.

Faudra-t-il que le mouvement de révolte prenne une tournure plus grave pour qu'enfin on en revienne à une plus saine notion des incitations ou des motivations au travail, dans le temps où l'on prône partout les relations humaines et l'intégration de l'individu au groupe ?

Donc, c'est un budget négatif pour les personnels, auxquels, par ailleurs, on demande un effort constant d'adaptation aux techniques nouvelles de gestion et qui supportent une insuffisance chronique des effectifs.

La poursuite de la modernisation des services, comme l'automatisation, provoque toujours des déplacements d'agents.

Il y a maintenant plus de deux ans, un de vos prédécesseurs promettait une concertation avec les organisations syndicales en vue d'élaborer un accord-cadre sur les conséquences sociales de la modernisation. La politique suivie en ce domaine est toujours aussi floue, alors qu'on se prépare à équiper la poste en matériels de tri mécanique. L'avenir restera sombre et plein d'aléas pour l'ensemble des travailleurs des P. T. T. si des garanties ne leur sont pas accordées contre les bouleversements que provoque, et ne peut manquer de provoquer, la modernisation des services.

Quant aux retraités, alors que les lois des 14 avril 1924, 10 septembre 1948 et 28 décembre 1964 ont fixé à 75 p. 100 le rapport pension-traitement, la prolifération des éléments non soumis à retenue abaisse en fait ce rapport aux environs de 60 p. 100. Nous soutenons la légitime revendication des organisations syndicales concernant l'indexation et l'intégration des éléments non retenus actuellement dans le calcul de la retraite. Les vieux serviteurs des P. T. T. ont droit à notre bienveillance.

Dans l'ensemble, avec le projet de budget pour 1973, la situation empire.

Pour la poste, l'insuffisance des investissements et la pénurie des effectifs conduisent à un sous-équipement postal et à une régression de la qualité du service.

Aux services financiers, l'absence de décision pour résorber le déficit des chèques postaux et assurer leur avenir maintient cette institution dans une incertitude permanente face à une concurrence acharnée.

Aux télécommunications, le recours aux sociétés privées de financement coûte très cher et grève considérablement le prix des investissements. Malgré l'injection massive de crédits d'équipement la situation demeure critique et la mainmise des trusts et des capitaux privés s'accroît.

L'endettement de l'entreprise obère également les possibilités d'équilibre, même si le recours à l'emprunt obligataire se révèle moins onéreux que les sociétés de financement.

Nous ne le dirons jamais assez, le Gouvernement doit définir clairement sa position sur tous les points qui restent de son ressort.

La prise en compte par les charges communes du déficit résultant du transport et de la distribution de la presse constituerait une première mesure positive.

Dans le même temps, l'opération « vérité » que nous réclamons pour les chèques postaux depuis des années serait susceptible de redonner à cette branche toute la vitalité nécessaire pour faire face à une concurrence savamment entretenue.

Quelques mots pour terminer, monsieur le ministre. Nous avions imaginé de déposer un amendement tendant à supprimer le traitement du ministre des postes et télécommunications qui nous paraît tout aussi responsable que certains des hauts fonctionnaires qu'il a suspendus de leurs fonctions à la suite du hold-up de la recette principale de Mulhouse. Mais nous ne voulons pas ajouter à l'arbitraire d'une décision ayant pour but de désigner à l'opinion publique des boucs émissaires.

Cependant, nous affirmons que les véritables responsables se trouvent parmi ceux qui, à chaque budget, repoussent les propositions tendant à pallier le sous-équipement et à améliorer la sécurité dans les bureaux.

Ce hold-up met aussi en évidence l'insuffisance notoire des services de police dans les villes de province, avec le développement corrélatif de la criminalité.

En résumé, monsieur le ministre, ne confondez pas autorité et brutalité. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Barrot.

M. Jacques Barrot. Monsieur le ministre, je ne veux pas revenir sur les propos de mon collègue M. Rossi, ni même prendre acte à mon tour de votre volonté de moderniser et d'équiper le grand service industriel et commercial dont vous avez la charge. Je me bornerai à quelques observations.

J'exprimerai d'abord mon souci de voir maintenir en milieu rural une présence postale suffisamment dense. Dans certains départements ruraux, comme le mien, nous avons éprouvé cette année une vive émotion lorsque la décision fut prise par des organismes sociaux de mandater les pensions de certains retraités par d'autres moyens que la voie traditionnelle des postes et télécommunications. Cela a été dû peut-être à une mauvaise politique de concertation, notamment avec les organismes de crédit agricole.

J'en profite, monsieur le ministre, pour appeler votre attention sur l'absolue nécessité de maintenir, et même d'étendre dans l'avenir, les services postaux en milieu rural, et en particulier les services financiers. Ceux-ci remplissent un rôle que nul autre organisme bancaire ne pourra assumer dans les mêmes conditions.

D'autre part, alors que le service des chèques postaux alimente en quelque sorte le Trésor, puisque celui-ci ne lui verse pas le loyer de l'argent qui conviendrait, dans le même temps, on a tendance à rechercher en zone rurale la rentabilité à tout prix. Il y a là deux poids et deux mesures et cette politique ne va pas dans le sens d'un aménagement rural conçu dans un esprit de solidarité nationale.

Ensuite, monsieur le ministre, il faut maintenir la qualité du service postal, et vous me permettrez d'insister sur ce point. Il me semble qu'on n'a pas assez marqué que le service postal est l'une des composantes essentielles de cette qualité de la vie dont on parle beaucoup. La qualité du service postal concerne tous les citoyens, quels qu'ils soient. Le téléphone en atteint de plus en plus, mais le service postal intéresse, lui, tous les Français.

La progression continue du trafic entraîne, vous le savez, un encombrement des circuits d'acheminement et une saturation de certains centres de tri. Or il existe encore des lieux de travail où le tri se fait dans des conditions très pénibles en raison de la vétusté ou de l'exiguïté des locaux. D'où la nécessité de poursuivre l'effort de modernisation des installations et de maintenir un niveau de créations d'emplois suffisant; nous sommes ici, hélas! bien en-dessous de la croissance qui avait été prévue par le VI^e Plan.

Nous avons le sentiment, monsieur le ministre, que, de toute façon, il faudra satisfaire les besoins. C'est ainsi que le poste « renforts » finit par s'accroître dans votre budget. Pour atteindre la fin de l'année il faudra lui affecter des dotations nouvelles afin d'assurer la rémunération des personnels recrutés pour combler les places vacantes.

Une politique des personnels est donc tout aussi indispensable, et je suis convaincu que vous luttiez pour sa mise en œuvre. Mais il faut que le Gouvernement tout entier en soit convaincu et qu'il ne ralentisse pas l'effort dans ce domaine, sous peine d'accuser bientôt, en ce qui concerne le service postal, des retards comparables à ceux que nous avons connus pour le téléphone.

J'évoquerai maintenant quelques problèmes catégoriels.

La situation faite aux agents d'exploitation promus au grade de contrôleur est différente selon que cette promotion est intervenue avant ou après le 1^{er} janvier 1971. C'est ainsi que si l'on prend l'exemple de deux agents, l'un nommé contrôleur en 1965, l'autre en 1971, on s'aperçoit que celui qui a été nommé en 1971 bénéficie — compte tenu de la revalorisation des catégories C et D — d'une majoration de 50 points d'indice par rapport à son collègue nommé en 1965. Cette distorsion doit être rapidement supprimée.

On constate, d'autre part, que les inspecteurs centraux qui postulent l'emploi de chef de division sont quelquefois défavorisés selon qu'ils appartiennent à tel ou tel service.

C'est ainsi que les inspecteurs centraux des bureaux mixtes doivent avoir atteint l'indice brut 735, avec deux ans d'ancienneté au moins, alors que leurs collègues appartenant aux branches : centres de tri, services ambulants, services de chèques postaux, peuvent faire acte de candidature dès qu'ils sont à l'indice 675. Les conditions d'ancienneté sont donc beaucoup plus sévères pour les inspecteurs centraux des bureaux mixtes.

Mais j'insisterai plus particulièrement sur le statut des receivers-distributeurs. En effet, les recettes-distribution constituent une formule souvent heureuse en milieu rural. Il faut reconnaître cependant que les tâches confiées à ceux qui en ont la charge sont fort importantes et l'on se demande si le statut de ces fonctionnaires correspond bien aux responsabilités qu'ils

assument. C'est surtout le problème de leur promotion qui se pose. Vous connaissez fort bien la situation. Depuis 1969, 676 recettes de quatrième classe ont été supprimées. Les receivers-distributeurs et les agents d'exploitation qui peuvent postuler le grade de receveur de quatrième classe rencontrent des difficultés de plus en plus grandes. Or la recette de quatrième classe est pratiquement le seul débouché qui leur soit offert. A l'heure actuelle, ils doivent attendre treize années avant de pouvoir postuler ce grade de receveur de quatrième classe, contre sept années seulement auparavant.

Quels remèdes peut-on apporter à cette situation? Certes, les solutions sont difficiles à dégager. Peut-être conviendrait-il de s'orienter vers la création d'un grade en quelque sorte attaché à la personne ou d'une échelle indiciaire?

En tout état de cause, je vous demande d'étudier cet important problème qui concerne des fonctionnaires particulièrement dignes d'intérêt dont la promotion se trouve bloquée.

Pour conclure, je vous demanderais, monsieur le ministre, de nous donner quelques précisions quant à l'application de la loi du 23 décembre 1970 qui a prévu le reclassement de certains fonctionnaires des P. T. T. dans les autres administrations de l'Etat — collectivités locales, établissements publics, etc. Ces dispositions visent les agents d'exploitation qui sont menacés par l'automatisation de perdre leur emploi, et je pense aussi au millier de préposés qui ont dépassé l'âge de quarante ans et dont la motorisation remet en cause l'emploi.

Certes, le Gouvernement a consenti des efforts: il a ouvert, à l'intention des intéressés préposés auxiliaires un concours interne relativement facile. Mais le problème subsiste car la plupart du temps, même s'ils deviennent titulaires, ils doivent quitter le milieu où ils exerçaient leur profession et s'exiler fort loin.

Il conviendrait donc de mener à cet égard une politique plus fine qui permettrait d'étudier chaque cas particulier.

Monsieur le ministre, dans une déclaration récente d'esprit très pragmatique, vous avez déclaré qu'il fallait mettre en œuvre des moyens très variés pour examiner les situations individuelles et résoudre les problèmes cas par cas.

Un gros effort reste à accomplir. Auxiliaires depuis parfois vingt ans, des préposés sont dans certains cas brutalement privés d'emploi par suite de la mécanisation des services. Pourquoi ne leur réserverait-on pas, dans quelque ville moyenne chef-lieu de département, certains emplois d'agents de service, dans des établissements scolaires, par exemple? La solution n'est pas commode, mais il ne faut pas oublier qu'il est toujours très pénible et difficile de quitter la région où l'on a vécu pendant de longues années.

Telles sont les quelques observations que je désirais formuler. Nous regrettons que quelques procédures insolites ne permettent pas à ce ministère des postes et télécommunications — et je tiens ici à rendre hommage à vos efforts personnels, monsieur le ministre — d'obtenir tous les équipements qui lui sont indispensables.

Sans doute le budget des postes et télécommunications est-il d'abord orienté vers la vie économique, et ici je pense plus particulièrement au téléphone. Mais l'on oublie trop souvent qu'il contribue aussi à la qualité de la vie des citoyens. Je suis pour ma part convaincu qu'une politique audacieuse devra être menée dans ce sens.

Une fois encore, dans une société moderne, les citoyens, quels qu'ils soient, ont en droit d'attendre d'un service postal et de télécommunications de qualité, la satisfaction de leurs besoins. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Dardé.

M. Jean Dardé. Monsieur le ministre, avec talent et compétence mon ami Jeannil Dumortier vous a présenté, au nom du groupe socialiste, les principales observations qu'appellent, de notre part, votre projet de budget pour 1973.

Je voudrais compléter très rapidement son propos sur quelques points qui me tiennent tout spécialement à cœur, à la fois comme « ancien » des P. T. T. — quarante ans de service — très attaché à la renommée et au bon fonctionnement de sa maison, et comme parlementaire vigilant quant aux conditions dans lesquelles votre administration remplit sa mission de service public.

Dans cette intervention, qui sera sans doute la dernière que j'aurai à vous présenter, je voudrais d'emblée vous dire, monsieur le ministre, ma grande inquiétude et ma profonde tristesse, car malgré les efforts quotidiens accomplis par les personnels, la poste, le téléphone, les services financiers ne parviennent plus à répondre d'une manière satisfaisante aux exigences justifiées des usagers.

L'insuffisance souvent dramatique des moyens dont vous disposez vous conduit à suivre la progression du trafic plutôt qu'à la devancer, ou même à la prévoir.

J'irai même jusqu'à dire que l'on semble s'ingénier au sein du Gouvernement, et notamment du côté de la rue de Rivoli.

non seulement à limiter la croissance des P. T. T., mais encore à amputer votre budget et votre administration de leur partie la plus rentable.

Cette politique se manifeste par maintes décisions. Ainsi le doublement en 1970 et en 1971 des droits d'émission des mandats a réduit le trafic financier de ce secteur de plus de 30 p. 100. Les P. T. T. continuent à supporter les frais de transports et de distribution de la presse, alors que cette dépense devrait figurer au budget des charges communes ou au budget de l'information.

Je note d'ailleurs que, sur ce point, M. le rapporteur a présenté une proposition concrète. Mais je crains bien que la décision n'incombe au Gouvernement tout entier. La solidarité ministérielle, que vous ne manquerez pas d'invoquer, ne saurait vous donner la possibilité de décider seul de ce transfert de charges.

L'attitude du Gouvernement me paraît encore plus ambiguë et plus inquiétante aussi dans le domaine des chèques postaux. Lors de la discussion du budget de 1971, votre prédécesseur nous avait annoncé que le déficit du service des chèques serait inexistant au 1^{er} janvier 1974.

Les prévisions qui découlent du budget de 1973 nous donnent à penser que cette promesse ne sera certainement pas tenue. Or le déficit des chèques, dont les causes sont bien connues, s'aggrave d'année en année et notre collègue M. Wagner a souligné, à juste titre, combien il pèse lourdement dans le budget dont vous avez la responsabilité : 890 millions en 1971, un milliard en 1972, 1.200 millions en 1973. Jusqu'où irons-nous ?

Quel remède proposez-vous ? D'abord, de reconduire une mesure non appliquée en 1972 et qui consiste à taxer les virements. Recette attendue : 240 millions de francs. Ensuite, de poursuivre la recherche d'une meilleure rémunération des accroissements des fonds déposés à partir de 1972 et mis à la disposition du Trésor, en retenant le taux de l'argent à court terme, soit 160 millions de francs de recettes nouvelles.

Ainsi, malgré les mesures que vous avez prises, nous serons loin du compte, puisque le taux moyen de rendement des avoirs en chèques ne dépassera pas 2 p. 100. A ce rythme, monsieur le ministre, le déficit des chèques postaux atteindra deux milliards en 1980.

Or, à l'étranger, les services de chèques postaux placent leurs fonds à des taux supérieurs à 5 p. 100. Alors, pourquoi une telle discrimination en France, qui rend inéluctable le recours à l'emprunt ? Ce n'est pas un moindre paradoxe que d'avoir des milliards en caisse et de devoir emprunter pour les gérer !

D'autre part, votre projet de budget comporte 3.690 millions de recettes à déterminer. Il vous faudra donc soit augmenter les tarifs, soit emprunter un peu plus que d'habitude. Mais cette somme est loin d'être négligeable puisqu'elle atteint 50 p. 100 du budget d'équipement des postes et télécommunications.

Ainsi, mes chers collègues, le déficit des chèques postaux s'alimente de lui-même et les frais financiers atteindront bientôt son propre niveau.

En ne prenant pas de décision, le Gouvernement favorise outrageusement les banques au détriment de cette « banque du peuple » que constitue le service des chèques postaux.

Or, lorsqu'on sait que le coût de la gestion des comptes bancaires est près de deux fois plus élevé que celui des chèques postaux, on peut se demander qui gagnera à la disparition des chèques postaux. Je vous laisse le soin de répondre, le public ou le capital ?

Pourtant, les solutions existent. Mon ami M. Dumortier les a énumérées tout à l'heure. Je dirai, pour ma part, que l'entreprise des P. T. T. ne pourra tourner que si son autonomie budgétaire est véritable et totale.

Pour conclure, je voudrais dire un mot des bureaux de poste que les communes donnent en location à vos services. En effet, vous contraignez les maires à signer un bail de neuf ans, ce qui est particulièrement injuste et désavantage gravement les communes qui ont fait l'effort financier nécessaire pour se substituer à l'administration défaillante et construire des bureaux de poste convenables.

J'aimerais que vous pensiez un peu à ces communes, monsieur le ministre, et que le bail soit ramené de neuf ans à trois ans.

Telles sont, mes chers collègues, les quelques observations que je tenais à présenter sur votre budget. Ce sont, en quelque sorte, des paroles d'adieu, puisque je ne serai plus dans cette Assemblée pour examiner le budget de 1974.

Je voudrais vous dire que mon intention n'était pas aujourd'hui de procéder au dénigrement systématique de votre politique. Mais les faits sont là. Les difficultés s'accroissent, les conditions de travail empirent, le poste achemine de plus en plus laborieusement le courrier, le téléphone ne peut plus absorber les appels des usagers et parfois c'est le drame, vous le savez.

Aussi, c'est en pensant à tous ceux qui ont besoin des P. T. T., c'est en pensant aux efforts de mes 350.000 camarades qui travaillent sous vos ordres que, conscient des responsabilités qui sont les nôtres, je souhaite que l'Assemblée nationale repousse votre budget négatif, afin de vous placer sans détour devant vos responsabilités. (Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste et communiste.)

M. le président. La parole est à M. Halbout, dernier orateur inscrit.

M. Emile Halbout. Monsieur le ministre, nous sommes très attachés au service public, qui est une des raisons d'être de votre ministère. C'est pourquoi je vous pose la question : que peuvent espérer les abonnés — ils sont encore un sur dix — qui, fin 1973, ne seront pas reliés à l'automatique ? Lorsque les postes d'une ville seront automatisés, les abonnés du groupement qui continueront d'être reliés en manuel, pendant une ou deux années encore, seront-ils mieux servis ?

Le personnel est hors de cause, son dévouement est digne d'éloge. Mais pensez-vous pouvoir maintenir assez d'opératrices pour que désormais soit assuré un meilleur service dans la zone de quinze à vingt kilomètres qui entoure les villes de province ?

Satisfaire la clientèle actuelle est votre premier objectif, vous l'avez indiqué tout à l'heure. Mais vous avez pensé aussi à la clientèle potentielle, c'est-à-dire au raccordement de nouveaux abonnés en milieu urbain et rural.

Je me permets d'insister, surtout au nom de tous ceux qui ont besoin, professionnellement, du téléphone.

L'avance remboursable réclamée aux nouveaux abonnés ruraux est un palliatif qui laisse subsister un sentiment de frustration et d'injustice. Nous espérons qu'il vous sera possible, monsieur le ministre, de proposer des formules de financement collectif pour remédier à l'insuffisance des réseaux.

Votre prédécesseur et vous-même avez programmé l'exécution complète de l'automatisation. Les populations comptent que ces engagements seront tenus dans les délais. Et dans la tâche difficile qui vous incombe, nos souhaits de réussite vous accompagnent. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des postes et télécommunications.

M. le ministre des postes et télécommunications. Messieurs, messieurs, j'ai écouté toutes vos observations avec beaucoup d'intérêt. Avant de répondre aux questions que vous m'avez posées, je voudrais vous livrer mon premier sentiment : je vous avoue que j'aurais aimé trouver, dans vos propos, quelques encouragements, non pour ma personne, mais pour les efforts menés par l'ensemble des personnels des postes et télécommunications.

Depuis quelques années, mon prédécesseur avait, avec le concours des hauts fonctionnaires des P. T. T., mis au point des solutions particulièrement efficaces et énergiques pour rattraper le retard accumulé. Nous arrivons au moment où ces mesures vont enfin porter leurs fruits.

Le déblocage des crédits, le recours à de nouvelles sources de financement ne résolvait pas tous les problèmes. Il fallait aussi, et d'abord, maîtriser les techniques des télécommunications. C'est ce qui a été fait. Les succès à l'exportation le confirment.

J'aurais aussi aimé en trouver un reflet dans les propos qui ont été tenus.

Je sais bien que des taches d'ombre subsistent encore. Certaines commencent à s'effacer et les résultats de l'action entreprise apparaîtront plus clairement bientôt. Des contraintes pèsent encore sur notre effort : nous avons, en particulier, à faire face à un accroissement très rapide de la demande. Celle-ci vient maintenant de catégories sociales très nouvellement acquises au téléphone.

Cette explosion de la demande est un phénomène très caractéristique. Il ne faudrait pas simplement l'analyser comme la traduction du retard actuel : c'est, au contraire, un signe du progrès économique et social de la nation.

Je voudrais, à cet égard, vous livrer cette réflexion d'un journaliste qui disait : « Nous n'avons peut-être pas eu au début de ce siècle des visionnaires en ce qui concerne les télécommunications, comme nous en avons eu au siècle dernier pour les chemins de fer. » C'est vrai ! Ne mésestimons pas pour autant les efforts déployés actuellement. On vient d'évoquer certaines défaillances. Soyez sûrs que le ministre des P. T. T. en assume la responsabilité. Ses fonctions ne comportent que des devoirs, monsieur Dumortier. Il ne s'y dérobera pas et il acceptera d'en répondre devant l'opinion, quelles que soient les critiques.

Des événements sur lesquels je ne tiens pas à m'étendre m'ont obligé à prendre certaines décisions à titre conservatoire. Elles étaient justifiées et mon attitude ne sera pas différente à l'avenir. Voilà déjà un point que je voulais préciser devant vous.

L'avenir, cependant, nous posera des problèmes nouveaux. L'accélération du développement crée de nouvelles exigences. Nous aurons besoin d'adapter un personnel de qualité à des tâches nouvelles.

Les équipements perfectionnés dont nous nous dotons, si nous voulons qu'ils présentent — pour adopter une formule à la mode — une fiabilité suffisante, ne peuvent qu'être confiés à des techniciens éprouvés.

Nous retrouvons des problèmes analogues au niveau de nos fournisseurs, qu'il s'agisse des études ou de la fabrication : des difficultés ont pu être rencontrées ou restent peut-être encore à surmonter.

Mais si nous sommes conscients de notre retard, nous avons également le sentiment très vif que nous pouvons faire confiance à nos personnels, ainsi qu'à nos industriels. Ils ont fait la preuve de leurs aptitudes. Notre industrie, notamment, a atteint un niveau de développement suffisant qui lui permet de démontrer sa compétitivité au plan international. Voilà encore des faits que nous devons garder présents à l'esprit.

Lorsque nous aurons totalement maîtrisé les problèmes de la croissance, nous pourrions sans doute aborder une nouvelle phase, celle d'une expansion plus fluide, plus aisée. Le Plan a défini des priorités. Ceux qui attendaient un miracle doivent savoir que nous avons planifié notre action en fonction des difficultés à résoudre. Nous n'avons pas l'intention de nous écarter de la voie que nous nous sommes tracée.

Plusieurs orateurs ont fait allusion aux structures mêmes de mon département ministériel. Je leur répondrai que nous avons déjà réalisé des réformes. Pour ma part, n'occupant mes fonctions que depuis peu de temps, j'avoue n'en avoir pas encore assimilé toutes les composantes. Je ne dis pas cela pour me dérober, mais il me paraît indispensable, avant d'envisager de nouvelles modifications, d'apprécier la qualité de l'outil dont nous disposons déjà, de l'utiliser au mieux et de chercher seulement par la suite à l'adapter, cette dernière tâche ne pouvant être entreprise que dans un climat plus serein que celui d'une période pré-électorale.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs, les considérations générales que je tenais à formuler avant de répondre plus en détail aux intervenants de ce matin. Je le répète, les difficultés actuelles sont grandes. Je suis mieux placé que quiconque pour les mesurer, mais je refuse le pessimisme systématique. C'est aux réalités d'aujourd'hui et aux problèmes de demain que j'entends me consacrer entièrement aussi longtemps que je serai à la tête de ce département ministériel.

Je veux, mesdames, messieurs, répondre maintenant aux questions qui m'ont été posées.

M. Ribes a évoqué la charge que la dette fait peser sur le budget des P. T. T. D'autres orateurs l'ont suivi dans cette voie et m'ont demandé comment se présente, à cet égard, l'évolution de cette charge au cours des prochaines années.

L'excellente connaissance qu'a M. Ribes du budget des P. T. T. l'a en effet conduit à formuler quelques observations très intéressantes. Je ne crois pas cependant qu'il faille être pessimiste. Sans doute, l'endettement des P. T. T. exceptionnellement faible par le passé s'est-il effectivement accru au cours des dernières années. J'ai d'ailleurs dit tout à l'heure que cela me paraissait être une bonne chose.

Il ne faut pas oublier que nous réalisons, grâce aux sommes ainsi recueillies, des investissements d'une haute rentabilité. La croissance du chiffre d'affaires qu'ils entraînent rend très supportable la charge de la dette. Même si nous l'entendons au sens le plus large, c'est-à-dire en y comprenant le remboursement des avances faites par nos clients, celle-ci n'a augmenté que de 18 p. 100 au cours des quatre dernières années. Au cours de cette période, les recettes de fonctionnement ont progressé de 19 p. 100 en moyenne. J'ai fait faire des prévisions allant jusqu'à 1975. La charge de la dette devrait s'accroître un peu plus vite et atteindre un taux moyen de 20 p. 100. Je pense que ce taux reste très acceptable, nos recettes devant encore continuer à progresser très vite compte tenu de l'importance des investissements réalisés. Il ne semble pas qu'il y ait là de motif sérieux d'inquiétude.

Je tenais à souligner ce point devant M. le rapporteur spécial, que je remercie encore pour la qualité de son exposé.

M. Wagner a abordé plusieurs sujets, mais j'ai remarqué qu'il avait posé une question sur le rôle et l'importance des centres de transit dans le réseau de télécommunications. Je lui ai déjà répondu en partie au cours de ma première intervention. J'ajouterai que le coût élevé des circuits téléphoniques à grande distance nous conduit à rechercher leur utilisation optimale. Aussi concentrons-nous les flux de communications téléphoniques entre une zone géographique, généralement la région, et une direction extérieure particulière. L'aiguillage nécessaire entre les centraux de raccordement des abonnés de la région, d'une part, et les faisceaux de circuits sortant de la région, d'autre part, sont

réalisés dans les centres de transit régionaux. Ces centres permettent ainsi de renforcer l'efficacité économique du réseau.

Où en sommes-nous actuellement ? Avec vingt-trois centres à la fin de cette année, nous aurons réalisé la plus grosse partie des centres de transit prévus. Notre effort se poursuit désormais pour accroître leur capacité — c'est ce que vous avez souligné, monsieur le rapporteur, mais vous avez jugé cela insuffisant — soit en les doublant, soit en procédant à des extensions.

Ainsi, nous suivrons la croissance de la demande en trafic de nos abonnés, actuels et futurs. Tel est le sens de notre action dans ce domaine.

Un autre problème a été évoqué par M. Wagner ainsi que par plusieurs de ses collègues, notamment MM. Barrot et du Halgouët. Il s'agit de la construction de lignes longues en milieu rural et du concours financier que peut apporter le Crédit agricole dans ce domaine.

Des expériences très intéressantes ont déjà été faites. Elles nous ont permis de définir certaines procédures. C'est ainsi que nous cherchons à réaliser des opérations groupées pour permettre d'abaisser les coûts dans des proportions importantes.

Nous nous efforçons également de permettre à nos candidats abonnés le recours au système bancaire pour diminuer la charge du préfinancement. Le Crédit agricole a offert des conditions intéressantes à nos futurs clients, mais il ne bénéficiera d'aucun monopole, pas plus que Finextel n'en a eu lors de la création des sociétés de financement. D'autres établissements financiers pourront donc également intervenir.

Nos clients pourront d'ailleurs aussi, bien évidemment, s'ils le préfèrent, ne pas avoir recours à des banques et assurer seuls le préfinancement. Ce système d'association permettra enfin à des collectivités locales qui le désiraient de subventionner ces opérations.

Nous sortons maintenant du stade des expériences ; nous mettons au point les procédures, et le système pourra sans doute être généralisé avant la fin de l'année.

M. Wagner m'a demandé d'accorder une priorité de raccordement aux maires des communes rurales. J'ai été très attentif à son appel. Je voudrais lui dire que les maires se voient dès à présent reconnaître une priorité chaque fois qu'ils acceptent de mettre leur poste téléphonique à la disposition du public, notamment aux heures de fermeture des bureaux de poste. Dans tous les cas, mes services veillent tout particulièrement à satisfaire rapidement leurs demandes de raccordement téléphonique. Ceci toutefois ne peut se faire qu'en fonction des possibilités existantes de raccordement et il est évident qu'en cas de saturation du réseau, la notion de priorité perd son sens.

M. Rossi a abordé un certain nombre de problèmes : je répondrai plus particulièrement à sa question relative à la fluidité du trafic téléphonique. Cet objectif a été fixé — vous vous en souvenez — par mon prédécesseur M. Robert Galley, pour la fin de 1973.

Je ne vous cacherai pas que l'écoulement du trafic pose à ce jour encore certains problèmes. D'excellents résultats ont été obtenus, en province en particulier. Des difficultés subsistent à Paris et dans la région parisienne. Il a pu être constaté, dans certains cas, des retards liés aux procédures d'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation de nos équipements. Je n'entends pas mettre en accusation les responsables de collectivités locales. Je veux simplement préciser que, dans ce domaine, l'action des P. T. T., pour trouver sa pleine efficacité, doit recevoir l'appui des autorités locales. Nous leurs demandons en particulier, dans toutes les régions, de nous faciliter l'acquisition des terrains qui nous sont nécessaires.

M. Wagner a raison de souligner que des difficultés subsistent çà et là, au niveau des réseaux locaux encore exploités manuellement, notamment. Cependant, nous ne sommes pas encore à la fin de l'année 1973 et les progrès attendus des mises en service doivent être tout à fait significatifs.

Je ne reviens pas, par contre, sur le raccordement des abonnés qui est, je le sais, un des soucis de M. Rossi. J'en ai parlé en vous présentant ce projet de budget.

Sur le problème des chèques postaux je fais remarquer à M. Rossi qu'une augmentation de leur activité ne peut accroître le déficit !

Désormais, les dépôts supplémentaires sont rémunérés par le Trésor au taux du marché monétaire qui est un taux d'équilibre pour le fonctionnement du service.

En ce qui concerne l'éventualité d'un retard des investissements de la poste par rapport aux prévisions du Plan, je tiens à souligner que, pour les budgets de la période couverte par le VI^e Plan, les autorisations de programme ont toujours été établies par référence à l'enveloppe globale de 2.800 millions de francs 1970. Le taux de croissance annuel des investissements, s'il reste le même en 1974 et 1975, doit conduire à la réalisation de l'enveloppe globale prévue pour le VI^e Plan. Il n'y a donc pour l'instant aucune inquiétude à avoir à ce sujet.

M. Rossi, comme M. Lucas et d'autres orateurs, s'est inquiété de l'intervention des sociétés de financement dans lesquelles il voit un facteur de « privatisation » du téléphone. Il se trompe. Car ces sociétés n'ont aucun rôle dans la décision d'investir, dans le choix ou la gestion des équipements. C'est l'administration qui les commande, qui en discute le prix et qui les exploite. Le rôle des sociétés est exclusivement financier. J'estime même que, dans la mesure où elles permettent une meilleure satisfaction des besoins du public, elles éloignent la perspective inutilement redoutée de la « privatisation ».

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt M. Vernaudeau quand il a évoqué la situation du téléphone dans le Val-de-Marne : particulièrement à Saint-Mandé, à Vincennes et à Fontenay-sous-Bois. Avec sa permission, je lui ferai une réponse écrite pour ne pas prolonger trop ces débats.

M. Vernaudeau souhaite que la construction de bureaux de poste dans les quartiers neufs des villes soit accélérée. Je comprends son souci.

Les services postaux doivent à la fois maintenir un réseau de points de vente dans les campagnes et multiplier les guichets dans les zones nouvellement urbanisées. Cette situation, vous vous en doutez, ne peut trouver que des solutions coûteuses. Il est impossible de satisfaire tous les souhaits des habitants des grandes villes.

Je ne veux pas entrer dans le détail des mesures qui sont prises pour répondre à vos préoccupations, monsieur Vernaudeau. Je m'efforcerai, au contraire, de définir les grandes lignes de mon action.

En 1973, 120 millions de francs seront consacrés à la construction de bureaux urbains, soit, si je ne me trompe, le quart des investissements envisagés pour l'ensemble des services postaux.

En outre, toutes les formules seront utilisées pour louer à des municipalités, à des organismes publics, tels les offices d' H. L. M., ou à des particuliers, les locaux qui nous sont nécessaires pour assurer le service du public.

Sur le plan technique, nous avons pris de nombreuses mesures pour faire face à l'accroissement constant du trafic dans les zones urbaines en forte expansion. Ce n'est d'ailleurs pas un problème propre à la région parisienne, puisqu'il concerne aussi certaines régions de province.

Vous avez également signalé les difficultés qui surgissent dans la desserte postale des grands ensembles immobiliers. Ces problèmes sont réels et j'ai moi-même lancé une réflexion à leur sujet. Il s'agit d'adapter nos méthodes aux règles nouvelles d'urbanisme.

J'ai noté votre souci en ce qui concerne la politique de recherche et de développement des P. T. T.

L'une des lignes de pensée de mon département ministériel a été, dans les pires situations, de ne jamais sacrifier l'avenir, de toujours être prêt à entamer une réflexion sur la politique d'investissement que beaucoup souhaitaient et attendaient depuis longtemps.

Ainsi, et en dépit du volume réduit des commandes, dans le passé, la direction générale des télécommunications a contribué à la construction d'une industrie nationale qui garantisse notre indépendance et qui soit techniquement compétitive sur le plan international. Les succès que nous avons obtenus récemment sont particulièrement significatifs à cet égard.

A cette fin, le Centre national d'étude des télécommunications a été développé et il constitue désormais un potentiel humain remarquable, avec 2.700 personnes réparties, pour l'essentiel, entre Issy-les-Moulineaux, Lannion et Bagneux.

Fortement structuré, situé au carrefour des préoccupations de nos services d'exploitation et des impératifs industriels, le C. N. E. T. est chargé de quatre grandes missions — que je me bornerai à énoncer — aussi bien pour les services postaux que pour les télécommunications : la recherche et le développement pour les télécommunications et les services postaux, la recherche fondamentale orientée vers les télécommunications, la gestion technique pour les postes et télécommunications, le conseil technique et les missions particulières de caractère interministériel.

Je tiens aussi à souligner, car cela est fondamental, la position privilégiée du C. N. E. T., en étroite liaison avec les services d'exploitation, vis-à-vis des industriels avec lesquels il traite.

Voilà, monsieur Vermendon, ce que je tenais à dire, en réponse aux préoccupations que vous avez exprimées, ce dont je vous remercie.

En écoutant M. Lucas, je me suis rendu compte — je l'avoue — qu'il fallait un moral solide pour résister à un tableau aussi pessimiste de la situation que celui qu'il a brossé devant nous !

Sans vouloir ironiser, je résumerai ainsi ses propos : le ministre des postes et télécommunications doit « faire » du téléphone sans emprunter aux banques ou aux particuliers et sans pour autant augmenter les tarifs, c'est-à-dire sans faire

appel à ses clients, mais aussi, compte tenu d'une attitude de méfiance vis-à-vis des industriels, sans faire pratiquement travailler l'industrie du téléphone.

Un tel exercice me paraît, quant à moi, extrêmement difficile ! (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Henri Lucas. C'est exactement le contraire que vous faites !

M. le ministre des postes et télécommunications. Effectivement, nous faisons appel au marché financier. Mais sachez, monsieur Lucas, que, sur le plan industriel, mon souci constant est et restera de veiller à ce que nous obtenions de nos fournisseurs le respect des délais et de la qualité ; nous avons déjà obtenu des résultats spectaculaires dans ce domaine, mais je n'ai malheureusement pas sous les yeux les éléments chiffrés correspondant à un abaissement considérable et significatif des prix. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. Henri Lucas. C'est cela qu'on aimerait connaître !

M. le ministre des postes et télécommunications. Je ne prends pas ces résultats à mon compte, car ils sont, pour une très large part, le fruit de l'action de mes prédécesseurs.

A cet égard, je tiens à souligner le rôle du service central du contrôle des prix, que nous avons créé et qui développe très efficacement son action. (Interruptions sur les bancs du groupe communiste.) Sur ce point, mon attention personnelle ne se relâchera pas. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République, du groupe des républicains indépendants et du groupe Progrès et démocratie moderne.)

M. Henri Lucas. Il faudrait intéresser le personnel !

M. le ministre des postes et télécommunications. S'agissant des propositions de versement d'avances remboursables à des candidats abonnés — ce problème a été évoqué par M. Lucas et par d'autres orateurs — je précise que celles-ci n'ont jamais revêtu un caractère obligatoire. Le public a d'ailleurs parfaitement compris l'intérêt de cette procédure puisqu'en 1971 les avances remboursables qu'il avait consenties ont permis d'entreprendre des travaux d'un montant de 400 millions de francs. Aux Etats-Unis, par exemple, la même procédure est beaucoup plus contraignante.

Je tiens maintenant à remercier M. du Halgouët qui a rendu hommage à la qualité du travail entrepris, non seulement par moi-même, mais par l'ensemble des personnels, aussi bien des postes que des télécommunications. Il était important de le souligner.

M. du Halgouët s'est, en outre, préoccupé des problèmes que posent la desserte téléphonique en zones rurales, la création d'associations départementales pour le développement des télécommunications, dont j'ai déjà évoqué les grandes lignes, et le montant jugé parfois excessif de certaines avances remboursables. Sur ce dernier point, je crois avoir déjà répondu à M. Lucas.

En ce qui concerne les circonscriptions de taxe, je dirai qu'il s'agit d'un problème bien connu de « frontières ». La taille moyenne de la zone où la communication est taxée à une unité de base est de 1.170 kilomètres carrés en France, de 300 en Italie, de 65 en République fédérale d'Allemagne et de 55 kilomètres carrés en Suisse. La France n'est donc pas trop mal placée !

Il me semble donc difficile d'aller plus loin car, après le niveau du département que vous évoquez, nous pourrions proposer ensuite celui de la région. D'autre part, l'agrandissement considérable de la taille des circonscriptions de taxe que vous suggérez, et qui équivaldrait en moyenne à une multiplication par sept de la dimension de ces zones, ne pourrait se concevoir qu'avec une très forte augmentation de la taxe de base : cela désavantagerait les personnes qui ont essentiellement un trafic local, au profit de celles qui ont un trafic interurbain important.

Les conséquences familiales et sociales de la modernisation, sur lesquelles vous avez également insisté, sont l'un de mes soucis.

Pour les éventuelles mutations, nous tenons toujours compte des situations particulières, et notamment du nombre d'enfants à charge.

D'une façon générale, notre préoccupation est d'éviter de déplacer les agents de leur lieu de résidence. C'est parfois difficile, notamment dans les zones où l'implantation de nos services n'est pas très dense.

Sur 6.769 cas résolus, 635 seulement l'ont été par mutation d'office, dont 316 à l'intérieur de la résidence.

Pour objecter que ce nombre de mutations d'office peut paraître encore important. Il faut en effet, comme le soulignait M. Barrot, que nous soyons très attentif aux situations particulières. Mais nous ne devons pas nous cacher les difficultés : plus nous avancerons, plus nous rencontrerons de problèmes délicats. Nous avons connu jusqu'à présent, je ne dirai pas les plus faciles, mais les cas les moins difficiles à résoudre.

Cela m'amène à répondre à une suggestion de M. Barrot — dont plusieurs réflexions rejoignent mes préoccupations — à propos du reclassement des opératrices dans d'autres administrations.

Nous n'avons pas obtenu, dans ce domaine, des résultats vraiment significatifs : sur près de 6.700 opératrices du téléphone reclassées, 42 seulement l'ont été au sein d'autres administrations. Il est évident qu'il n'y a pas là un « dégel » satisfaisant de la situation à leur profit.

Nous poursuivons notre réflexion dans certaines régions avec les collectivités locales ou les autorités de tutelle — préfets et sous-préfets — pour ouvrir l'éventail des possibilités.

Si M. Barrot me le permet, je répondrai ultérieurement, par écrit, aux observations qu'il a présentées sur les mesures catégorielles et indemnitaires.

Ayant écouté avec beaucoup d'attention les propos de M. Dumortier sur la taxe sur les virements, je désire revenir sur certains points.

Je n'ai jamais cherché à rien dissimuler sur ce problème.

S'il est vrai qu'hier j'ai tenu une conférence de presse pour exposer les grandes lignes de ce projet de budget et que j'ai tenu à répondre à certaines questions qui m'étaient posées, c'est parce qu'une polémique lancée dans la presse il y a maintenant près de quinze jours pouvait provoquer une inquiétude parmi les titulaires de comptes courants postaux. L'affaire a été si bien présentée, si habilement exploitée qu'il aurait pu en résulter une interprétation des plus dommageables pour l'administration dont j'ai la responsabilité.

Je crois avoir été très net ce matin encore, comme hier.

Je le répète : cette mesure ne pourrait être appliquée que si elle s'étendait à l'ensemble des établissements bancaires.

Si une telle attitude n'était pas adoptée, nous connaîtrions, pour les chèques postaux, une situation particulièrement délicate que divers orateurs ont parfaitement analysée à cette tribune. Je ne voudrais pas faire courir à sa perte un service qui joue un rôle essentiel dans la vie de la nation et qui remplit d'ailleurs cette mission à un coût minimum.

J'ai invité le Gouvernement à consacrer une réflexion nouvelle à ce problème fondamental.

MM. Roland Vernaudo et Henry Berger. Très bien !

M. le ministre des postes et télécommunications. M. Dumortier a parlé aussi de l'aéropostale.

Je confirme que le problème du remplacement des six DC 4 est, à titre transitoire, réglé par la location d'appareils Transall auprès du ministère d'Etat chargé de la défense nationale.

Si nous avons adopté une telle mesure, c'est notamment pour utiliser, dans l'immédiat, des matériels français — ou nés de la coopération franco-allemande — et pour éviter, dans le futur, l'achat d'appareils étrangers.

Telle est la signification de cette mesure et telle est l'orientation que nous avons prise. Il n'y a aucun mystère dans cette affaire. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)*

J'ai écouté M. Dardé avec d'autant plus d'attention qu'il y avait dans son propos une double nostalgie : celle de son appartenance à l'administration des postes et télécommunications, au sein de laquelle il a servi si longuement et avec tant de dignité ; d'autre part, celle qui s'attache à certaine décision qu'il a prise sur le plan parlementaire.

Je lui sais gré de la mesure de son propos, qui nous a rendu beaucoup plus sensible son intervention. En l'écoutant, j'ai retrouvé très exactement l'écho de certaines préoccupations qui sont celles de la grande famille des postes et télécommunications. Ses soucis sont aussi les miens.

Telles sont, mesdames, messieurs, les réponses que je voulais apporter aux questions que vous m'avez posées. Bien entendu, je demeure à votre disposition si, sur certains points particuliers, vous souhaitez recevoir des explications supplémentaires.

Je souhaite qu'au terme de cette discussion vos puissiez émettre un vote favorable au projet de budget que je vous ai présenté. *(Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République et du groupe des républicains indépendants.)*

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe des postes et télécommunications.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 28, au chiffre de 20.727.043.872 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 29, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 6.253.998.000 francs.

(Les autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits ouverts au paragraphe II de l'article 29, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 4.136.599.592 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

Article 30.

M. le président. J'appelle maintenant l'article 30, rattaché au budget annexe des postes et télécommunications :

« Art. 30. — I. — Il est ouvert au budget annexe des postes et télécommunications sous l'intitulé de fonds d'action conjoncturelle, des autorisations de programme d'un montant de 10 millions de francs.

« II. — Ces dotations pourront être utilisées, en tout ou en partie, au cours de l'année 1973, dans les conditions prévues à l'article 21, 3^e alinéa, de l'ordonnance du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances.

« III. — Les autorisations de programme qui seront utilisées en 1973 seront transférées aux différents chapitres du budget annexe des postes et télécommunications après consultation des commissions des finances du Parlement sur :

« — les conditions justifiant ces transferts ;

« — le montant par chapitre des transferts envisagés en autorisations de programme et des ouvertures de crédits de paiement correspondants. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 30.

(L'article 30 est adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen du budget annexe des postes et télécommunications.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à seize heures, deuxième séance publique :

Quatrième tour de scrutin, dans les salles voisines de la salle des séances, pour la nomination des représentants de l'Assemblée nationale à l'assemblée parlementaire des communautés européennes (un poste à pourvoir).

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1973, n° 2582 (rapport n° 2585 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) :

Intérieur et rapatriés et article 57 :

(Annexe n° 23 — M. Torre, rapporteur spécial ; avis n° 2589, tome II, de M. Charles Bignon, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures cinquante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.